

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. CLAUDE CORBO,
 M. CLAUDE FABIEN, commissaire
 Mme MYRNA E. LASHLEY, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROPOSITION DE CHARTE MONTRÉLAISE
DES DROITS ET RESPONSABILITÉS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 10 mars, à 19 h
Centre communautaire Sarto-Desnoyers
1335, chemin du Bord du Lac
Arrondissement Dorval

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 MARS 2004 1
MOT DU 1

PRÉSENTATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

PIERRE BÉLEC, ANNE USHER, JULES PATENAUDE.....

PÉRIODE DE QUESTIONS :

GÉRARD MONTMINY 13
MARTHA BOND 18
DAVID FLETCHER..... 25
LUCIE MARCHESSAULT 29
MICHEL GAUDET 37
GAÉTAN MONTMINY 39
JOSÉE LACHAPELLE 45

MOT DU

LE :

5 Mesdames et messieurs, ladies and gentlemen, good evening, bonsoir et bienvenue à cette assemblée de consultation.

10 Je m'appelle Claude Corbo. Je suis commissaire à temps partiel à l'Office de consultation publique de Montréal. Je vais donc présider la rencontre de ce soir et je suis secondé dans cette tâche par deux personnes qui sont assises à ma droite. Tout d'abord, Doctor Myrna Lashley qui est professeure à la Faculté de psychologie du Cégep John Abbott et à l'extrémité droite de la table, maître Claude Fabien qui est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Doctor Lashley et monsieur Fabien sont aussi commissaires à temps partiel de l'Office.

15 Before proceeding any further, let me assure those of you who are more at ease in English that you will have the opportunity to express yourself in English, to raise questions, and we will make sure that the answer will be given to your satisfaction.

20 Je vais donc situer la démarche qui nous réunit ce soir. Et je le ferai en répondant à des questions que vous pouvez vous poser. La première question, quel est donc l'objet de cette consultation?

25 Cette consultation a pour objet un projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités des citoyens. C'est un projet de la Ville de Montréal qui concrétise un engagement pris au Sommet de Montréal en juin 2002. As the name of the project establishes, the Montreal Charter of Rights and Responsibilities will be the object of this evening's meeting.

Et l'objectif de la consultation, c'est de permettre aux citoyens et citoyennes d'être bien informés de ce projet et d'avoir l'occasion d'exprimer leurs points de vue.

30 Deuxième question pour situer cette démarche, qui est responsable de la consultation? Bien, cette consultation est placée sous la responsabilité de l'Office de consultation publique de Montréal.

35 L'Office est régi par la Charte de la Ville de Montréal. Il existe depuis le 1^{er} septembre 2002 et sa raison d'être est de tenir des consultations publiques sur des projets relevant de la compétence de la Ville de Montréal.

40 Les consultations que tient l'Office doivent être conduites de façon crédible, transparente et efficace. Les personnes qui agissent à titre de commissaires sont astreintes à un Code de déontologie et ce Code de déontologie peut être consulté soit à la table d'accueil, soit sur le site Internet de l'Office.

Our duty this evening first of all is to ease a proceeding of information, which is very important in order that you have the best possible understanding of the project of Charter. We

45 hope that later on, you will be able to provide this Commission with your opinions and
recommendations concerning the proposed Charter. And we will prepare a report which will
express what we have heard, the questions that will have been raised during this proceeding.

50 Je vais vous présenter maintenant les personnes qui nous assistent dans la démarche de
consultation. À ma gauche immédiate, monsieur Alain Cardinal qui est secrétaire de l'Office de
consultation et qui agit à titre de secrétaire de cette commission, et à ma droite à la table des
analystes, madame Lucie Ramesay et madame Marie-Claire Dumas qui vont réaliser le travail
d'analyse pour la commission.

55 À la table d'accueil, mesdames Ginette Tessier et Catherine Moreau et monsieur Jean-
François Lévêque sont responsables du registre des intervenants sur lequel je reviendrai un petit
peu plus tard.

60 Et à votre droite, il y a les porte-parole de la Ville de Montréal qui vont vous présenter le
projet et répondre à votre question. Le responsable est monsieur Pierre Bélec, secrétaire du
Sommet de Montréal, et il vous présentera ses collaborateurs pour le travail de ce soir.

65 Troisième question. Comment cette consultation a-t-elle été préparée? Et bien le
secrétariat général de l'Office de consultation publique de Montréal a publié un avis annonçant la
tenue de cette consultation dès le 9 février 2004 dans le journal *La Presse* et dans le journal *The
Gazette*. Au même moment, l'Office a mis la proposition de Charte montréalaise à la disposition
du public à plusieurs endroits dont, par exemple, les bureaux d'arrondissements, les bureaux
Accès-Montréal ou les bibliothèques.

70 Et évidemment, le dossier complet peut être consulté aux bureaux de l'Office ainsi que sur
le site Internet. Et des communiqués, comme celui reproduit dans le journal *Le Messager* de
dimanche dernier, ont également été transmis aux journaux locaux.

75 Une lettre d'invitation à participer aux assemblées de consultation a été expédiée à plus de
2 500 citoyens et organismes. 4 000 dépliants d'information et des affiches ont également été
distribués dans les maisons de la culture, bibliothèques, centres de loisir, bureaux
d'arrondissements et autres points de service de la ville.

80 Le 9 février dernier, notre commission a tenu une rencontre préparatoire avec les porte-
parole de la Ville qui ont participé à l'élaboration du projet et qui sont présents ce soir, de manière
à ce que nous nous informions réciproquement sur le déroulement de la consultation.

85 Maintenant quatrième question. Quelles sont les étapes de ce processus de
consultation? Et bien, ce processus de consultation, il est très important d'avoir cette information
présente à l'esprit. Ce processus de consultation se déroule en deux étapes distinctes.

La première étape qui a commencé le 24 février dernier a pour objectif, comme ce soir,
de faire connaître le projet de Charte montréalaise à la lumière de la consultation qui en sera faite

90 et vous serez en mesure de poser toutes les questions que vous jugerez opportun sur ce projet.
Ce n'est pas le moment d'exprimer des opinions. C'est essentiellement une assemblée
d'information.

95 So the purpose of this evening's meeting is essentially to gather information on the
proposed Montreal Charter of Rights and Responsibilities. This is the first step in the consultation
process. We will hold a total of five meetings, such as this evening's. This is the third. Two
more are to come. And I will invite you to raise questions about the project of the Charter. But
there will be a second step or second part in the proceedings which will begin April 5th and that will
be the occasion to submit opinions, submit recommendations.

100 De sorte que c'est à compter du 5 avril que se déroulera la deuxième étape du processus
de consultation, laquelle est réservée essentiellement aux opinions, à l'expression d'opinions,
aux commentaires, à la formulation de recommandations.

105 Et à la table d'accueil, il y a des formulaires disponibles pour préciser la marche à suivre
pour pouvoir être entendu par la commission, formuler des opinions, déposer un mémoire.

110 Cinquième question. Comment se déroulera la soirée? Je vous signale tout d'abord que
l'assemblée de ce soir est enregistrée verbatim et que l'enregistrement sera rendu accessible au
public. Les transcriptions de cette assemblée seront disponibles sur le site Internet de l'Office
dans environ une semaine à dix jours. Et il y a une table à votre gauche où monsieur Nicolas
Ouellette s'occupe de la sonorisation et où madame Nicole Raymond s'occupe de la transcription.

115 Alors la première étape dès que j'aurai fini de parler sera d'inviter les responsables du
projet, monsieur Bélec et ses collaborateurs, à vous présenter le projet de Charte.

120 Dernière chose, sixième point que je veux traiter. Quelles seront les procédures que
nous suivrons ce soir? Et bien, toute personne désirant poser une question en anglais ou en
français doit d'abord s'inscrire auprès de l'équipe de l'Office qui est à la table près de l'entrée.
Alors il y a un registre sur lequel vous devez vous inscrire pour poser une question.

Et lorsque nous serons rendus à cette période de questions, j'inviterai dans l'ordre dans
lequel elles se sont inscrites les personnes à bien vouloir poser leurs questions. Je demanderai à
chacun et à chacune de s'identifier.

125 Afin de permettre au plus grand nombre possible d'intervenants de faire connaître leurs
questions, chaque personne pourra poser deux questions, après quoi elle devra se réinscrire.
C'est ainsi que le registre demeurera ouvert tant qu'il y aura des questions à poser.

130 So everyone wishing to raise a question must first register with the officials seated at the
table at the back of the room. If you have not already done so, you can do it now or at any time
during the proceedings.

135 And according to the order in which you registered, you will be invited to sit at the table, which is just in front of me, and ask your questions. And since the proceedings, as I mentioned, are being registered, you will be asked to identify yourself before speaking.

140 Pendant la période de questions, mes collègues commissaires peuvent intervenir pour obtenir de l'information supplémentaire ou des clarifications. Je m'assurerai aussi que toute question reçoive un réponse. Si cette réponse ne peut être donnée au cours de l'assemblée, elle devra être fournie par les responsables du projet dans les meilleurs délais et même si vous posez une question qui ne reçoit pas de réponse en séance, nous allons nous assurer que les responsables du projet fournissent éventuellement la réponse. Et cette réponse sera incluse dans le dossier de documentation de l'Office qui, lui aussi, se trouve accessible sur le site Internet.

145 Et quand nous aurons épuisé la liste des personnes inscrites au registre, quand il n'y aura plus de questions, bien je déclarerai l'assemblée levée.

150 Alors je vous remercie de la patience avec laquelle vous avez écouté cette présentation. Je vous signale que notre commission n'a qu'un seul pouvoir qui est un pouvoir de recommandation. L'adoption de la Charte relève évidemment du Conseil de la Ville de Montréal. Nous nous efforcerons de faire en sorte que les questions que vous formulez trouvent réponse.

155 Nous nous assurerons également dans la deuxième étape de la consultation que vous aurez l'occasion de faire entendre vos commentaires, vos points de vue et l'ensemble de ces témoignages seront inclus dans le dossier et portés à la connaissance de la Ville de Montréal. Voilà donc pour le fonctionnement de cette soirée.

160 J'invite maintenant monsieur Pierre Bélec à nous présenter les personnes qui l'accompagnent et à faire en même temps la présentation du projet de Charte montréalaise de droits et responsabilités. Monsieur Bélec, s'il vous plaît.

M. PIERRE BÉLEC:

165 Merci. Merci à tous d'être avec nous ce soir. Même si nous sommes pas très nombreux, nous allons vous faire le spectacle complet en couleur! Thanks to everyone for joining us tonight.

170 Je vous présente à ma droite monsieur Jules Patenaude qui est spécialiste en consultation publique à la Ville de Montréal, qui a été le coordonnateur de ce projet dans le cadre du Chantier de la démocratie.

175 And also, we were very lucky to have as an expert the Honourable Warren Allmand, former Solicitor General of Canada. Monsieur Allmand revient tout juste du Botswana, après évidemment nous avoir aidés pendant un certain nombre de semaines, à travailler sur une Charte des droits des personnes atteintes du VIH. Donc il est de retour parmi nous ce soir.

Nous avons aussi eu la collaboration d'une autre juriste qui est maîtresse Lucie Lamarche, qui est professeure à l'Université du Québec à Montréal et qui a été membre de plusieurs comités également des Nations Unies sur la question des droits humains.

180 Nous avons aussi avec nous madame Anne Usher, qui est assise ici au premier rang. Oui, vous pouvez venir tout de suite si vous voulez. Madame Usher est e du Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce. Elle est impliquée depuis de nombreuses années comme participante citoyenne dans de nombreuses organisations. Elle a été membre déjà du Conseil du statut de la femme, m'a-t-elle dit tout à l'heure, il y a quelques années.

185 Donc c'est la présentation des personnes qui vont prendre la parole ce soir. Maintenant, quel était le mandat de ce Chantier de la démocratie à propos de la Charte?

190 Il s'agissait donc d'élaborer une proposition de Charte montréalaise mettant l'accent sur les droits et les responsabilités des citoyens et citoyennes en s'inspirant de la Charte européenne des droits de l'homme dans la Ville. Ça, c'est le mandat de départ.

195 L'idée d'une Charte montréalaise qui incorporerait des droits et des responsabilités est venue dans un atelier la veille du Sommet de Montréal en juin 2002. Ça a été vu comme une façon d'intégrer un bon nombre d'idées qui allaient toutes dans le sens de faire progresser les pratiques démocratiques à Montréal. Et cette idée a fait consensus le 6 juin 2002 parmi les 300 délégués qui représentaient tous les secteurs d'activités et tous les groupes sociaux de Montréal.

200 Et à la fin du sommet, monsieur Tremblay, le maire Gérald Tremblay a demandé que soient créés 19 Chantiers, dont celui de la démocratie pour faire avancer ces idées-là, et c'est le maire qui est responsable politique d'ailleurs de ce Chantier de la démocratie.

205 Alors cette proposition, qui est maintenant une proposition de l'administration municipale, est le résultat d'une étroite collaboration entre la Ville et le Chantier de la démocratie. Alors this proposition of the Charter is the result of a close cooperation between the City and the Task Force on democracy. And Mrs. Usher will now present what has been that Task Force on Democracy. She lived it from the inside and you will have the inside story of that Task Force.

Mrs. ANNE USHER:

210 Well, I am not going to tell you everything, just a bit! Merci, monsieur Bélec.

215 Monsieur le et commissaires, mesdames et messieurs, c'est un plaisir pour moi de témoigner brièvement du travail de Chantier sur la démocratie. Le Chantier, c'est quelque 20 personnes dont des représentants de la Ville et une quinzaine de membres de la société civile comme moi.

To develop the draft Charter, the Task Force set up a working group made up of the following people. Mr. Dimitri Roussopoulos, who is with us this evening, I am pleased to see.

220 Dimitri was the Head of the Delegation to the Montreal Summit on the theme of democracy. He is the PRÉSIDENT of the Urban Ecology Centre of Montreal and the Société de développement communautaire de Montréal.

225 Mr. Dinu Bumbaru, who is Director of Programs of Heritage Montreal. Madame Marie Leahey, Coordinatrice Comité Femmes et développement régional pour le Conseil régional du développement de l'île de Montréal. Miss Niki Messas, Vice-President of the Youth Forum of the same organization, the Conseil régional du développement de l'île de Montréal. Mr. Fo Niemi, who is the Director of the Centre for Research Action on Race Relations. Mr. Yves Poirier, directeur général du CLSC-CHSLD La Petite Patrie, and myself.

230 We were the members of the working group that worked with Mr. Allmand and Maître Lucie Lamarche and it was a very interesting and challenging experience.

235 The other members of our larger Task Force le Chantier sur la démocratie are Mr. Louis Beauregard, who is PRÉSIDENT of Urbastratégies. Mr. Delfino Campanile, who is the Coordinator of Regroupement and he actually is a community organizer with the CLSC Parc-Extension. Mr. Jean Hubert, a consultant in public consultation. Madame Suzanne Lalonde, who is with the École de technologie supérieure and she is involved with the Development Fund.

240 We have also had other people helping us. Anne Latendresse, Professor of Geography Department at UQAM, University of Quebec in Montreal. Élyse Tremblay from the Education Department of the Regional Council of the Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec pour la région Montréal métropolitain. And we have also Monsieur Luc Ouimet, who is with us this evening also, who is the PRÉSIDENT of the Centre of Consultation and Concertation and the
245 Head of the Democracy Delegation of 2002 at the Summit.

250 In most cases, these citizens were invited to join the Task Force following their participation at the Summit. It is important to point out, however, that their taking part in the Task Force is in no way binding on the organizations that they come from. That is the usual way we participate as citizens and volunteers.

255 Their volunteer commitment is the *raison d'être*, the very foundation of this Task Force on Democracy, which functioned on the basis of regular meetings. All these members showed good faith in participating intensively, between August and November, in the development of the draft Montreal Charter of Rights and Responsibilities, which you have before you.

260 Leur engagement bénévole au sein du Chantier, c'est la raison d'être, le fondement même de ce Chantier sur la démocratie qui a privilégié un mode de fonctionnement basé sur des rencontres régulières. Et c'est de bonne foi que ces membres ont participé de façon intensive, entre août et novembre, comme j'ai dit.

En terminant, dans le processus d'adoption de cette Charte montréalaise, la participation et la consultation des citoyens et citoyennes prend son sens tout d'abord par ce travail entre la

265 société civile et l'institution qu'est la Ville de Montréal et qui s'est matérialisé dans cette proposition et surtout par la tenue des présentes audiences publiques.

270 We tried to come up with a vision, a vision that would challenge people to be aware of what was going on around them in the City and a framework within which they could participate, and some of the tools that would be guaranteed to help that happen.

Thank you very much.

Mr. PIERRE BÉLEC:

275 Thank you, Anne. Pour continuer sur la question de la préparation ou le processus qui nous a conduits vers la formulation d'une Charte, je vais maintenant demander à Jules Patenaude de compléter l'histoire de ce document.

M. JULES PATENAUDE:

280 Alors une des premières étapes du Chantier, ça a été au départ de s'adresser à des experts pour vérifier la pertinence d'une Charte municipale et dans ce cadre-là, nous avons organisé un atelier conférence qui a réuni entre autres maître Julius Grey, avocat principal au cabinet Grey Casgrain et professeur à la Faculté de droit de l'Université McGill. Maître Lucie
285 Lamarche, professeure également à la Faculté de droit de l'UQAM, de l'Université du Québec à Montréal, et maître Daniel Turp maintenant membre de l'Assemblée nationale et député de Mercier, mais professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

290 Nous avons aussi tenu, le Chantier a tenu des rencontres de travail avec maître Warren Allmand et maître Pierre Bosset qui a participé, dois-je dire, à titre personnel. Maître Bosset est directeur à la Direction de la recherche et de la planification à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.

295 Et les commentaires de ces gens ont été très positifs. Ils ont encouragé la Ville et le Chantier à aller de l'avant avec un projet de Charte municipale. Selon eux, ce qu'ils nous ont dit, c'est que les villes ont un rôle de plus en plus important dans l'édifice des droits. Les villes exercent des compétences, elles mettent en oeuvre des politiques et des programmes et l'apport d'une Charte, c'est d'offrir un encadrement aux actions de la Ville.

300 Ils nous ont également indiqué qu'une Charte municipale, c'est un projet novateur et original, notamment par rapport à la démarche d'élaboration qui pourrait être retenue et qui associerait des citoyens et aussi novateur et original par rapport à l'énonciation des droits de proximité. Peu de grandes villes disposent d'une telle Charte.

305 Ils nous ont aussi précisé qu'une Charte municipale ne doublerait pas les Chartes canadienne et québécoise mais qu'il était très important de bien arrimer la Charte montréalaise à ces deux Chartes.

310 Nous nous sommes aussi adressés à la Direction des affaires juridiques de la Ville de
Montréal pour qu'on puisse être informés des balises qui pourraient encadrer une proposition de
Charte. Et la Direction des affaires juridiques nous a indiqué qu'en considérant qu'une ville est
habilitée à adopter des règlements généraux pour assurer le bon gouvernement et le bien-être
général sur son territoire, la Ville pourrait donc adopter par règlement une Charte montréalaise.
315 Elle pourrait également charger l'ombudsman d'un rôle dans la mise en oeuvre de la Charte en
l'investissant d'un pouvoir, par exemple, de faire enquête ou de formuler des recommandations et
aussi de tenter des médiations.

320 Par contre, ce qu'on nous a précisé, c'est qu'une Charte montréalaise des droits et des
responsabilités ne devrait pas conduire à des décisions ou des gestes qui vont à l'encontre des
droits ou des règlements auxquels la Ville est assujettie.

Et suite à ces rencontres, on a établi les orientations qui allaient guider notre travail de
rédaction et ces orientations-là se résumaient en quatre points.

325 On s'est dit on va travailler en fonction d'une recherche d'un équilibre entre les droits et les
responsabilités. On va réaffirmer les grandes valeurs qui rassemblent les citoyens et les
citoyennes, définir un contenu à des droits spécifiques à la Ville tout en évitant une liste d'épicerie
et aussi, le dernier point, offrir aux citoyens et citoyennes un mécanisme de recours devant une
instance administrative. Et le travail de rédaction s'est fait aussi en fonction des critères suivants.

330 Dans le respect des lois du Québec, il fallait aussi respecter les limites des compétences
de la Ville, certaines compétences qu'elle détient exclusivement mais d'autres qu'elle partage avec
les gouvernements supérieurs, et aussi tenir compte des limites financières de la Ville. Tout ça a
335 encadré notre travail.

Après, il y a eu l'étape de rédaction où là, nous avons retenu les services de maître
Allmand et maître Lucie Lamarche. On voulait s'assurer que la proposition, tout en étant adaptée
au contexte de Ville, c'est que la proposition puisse reposer sur les principes généraux et les
340 règles usuelles qui guident toute élaboration d'une Charte des droits et de la personne.

Le Chantier en novembre a soumis une proposition à l'administration municipale,
proposition que l'administration s'est appropriée et le 10 décembre dernier, à l'occasion du
cinquante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le maire de
345 Montréal dévoilait la proposition de Charte et annonçait que le Comité exécutif avait mandaté
l'Office de consultation pour tenir les présentes audiences.

Mr. PIERRE BÉLEC:

350 As Jules Patenaude mentioned, many experts were consulted and participated in the
process. To summarize their opinions, I think we should remind that enacting a Charter would

provide a framework for the City's action. The project is innovative and original. A Municipal Charter would not overlap with the Canadian and Quebec Human Rights Charter.

355 The City may decree that an ombudsman play a role in implementing the Charter and the Charter should strike a balance between rights and responsibilities.

Maintenant, je voudrais passer à une autre étape, celle du contenu, donc pour passer rapidement avec vous en revue le contenu de cette Charte, et d'abord son plan.

360 On peut parler de trois grandes parties. Une première, ce sont les fondements sur les grandes chartes internationales, les valeurs, les principes, l'énoncé des responsabilités. La deuxième partie, c'est les domaines d'application: la vie démocratique, la vie économique et sociale, la vie culturelle, la sécurité physique, l'environnement et le développement durable et enfin les services municipaux.

365 La troisième partie et la quatrième, qui sont plus courtes, nous parlent de la portée de la Charte et du rôle de l'ombudsman, comment il va être appelé à jouer son rôle. Enfin, il y a une évaluation publique qui est prévue dans les quatre années qui viennent.

370 The fabric now of the Charter. The major International Human Rights instruments are surveyed in the first part. The content defines specific rights within the City and then these rights are transposed into commitments corresponding to the City's competencies.

375 Une fois les fondements établis, la question de la portée de la Charte, à quoi doit-elle s'appliquer, nous renvoie immédiatement aux compétences de la Ville. La Ville, ce n'est pas un gouvernement. La Ville, c'est une créature des gouvernements, comme les gens aiment à dire. Donc la Ville a une portée ou un terrain de jeu, si vous voulez, qui a ses limites. Mais à l'intérieur de ses limites, la Ville est dans un certain nombre de compétences maîtresse de la façon dont elle les exerce.

380 Tous les gouvernements ont leur propre vie démocratique mais la Ville a sa propre vie démocratique. Donc c'est elle qui peut, jusqu'à un certain point, l'organiser comme elle le veut. De même dans le domaine de l'eau, la Ville a la responsabilité de distribuer l'eau potable et de recueillir les eaux usées. La circulation et la voirie, ça va de soi, donc la construction, l'entretien des rues, les règlements de circulation, les nuisances comme les bruits, les odeurs, la sécurité physique des personnes à bien des égards et jusqu'à la police. Et finalement d'assurer une qualité dans les services qu'elle offre.

390 Ça, c'est ce qu'on peut décrire comme étant les compétences quasi-exclusives de la Ville dans son domaine.

Maintenant, il faut remarquer que beaucoup de choses que la Ville fait ou un certain nombre en tout cas, c'est des compétences qui sont partagées avec les gouvernements.

395

400 Dans trois domaines en particulier, c'est particulièrement vrai. Dans le domaine de l'habitation, par exemple, la Ville fait surtout mettre en application des programmes et les fonds gouvernementaux. C'est également vrai dans le domaine de la culture où la Ville investit autant dans les bibliothèques que dans le soutien aux arts, aux compagnies de théâtre, et caetera. Mais c'est d'abord les gouvernements supérieurs qui le font. Et c'est la même chose dans le transport en commun, en particulier pour les grands investissements requis pour des équipements comme le métro ou les réseaux d'autobus.

405 When we look at the Charter, it is very important to remind what are the real powers of a city and in what fields it exercises its responsibilities, and be conscious of the fact that many of the things the City does, it does it for or with the other governments' money, so that its responsibilities are limited in these fields.

410 Maintenant, j'en arrive à ce que je voudrais vous présenter comme étant le principal message de la Charte, qu'est-ce qu'est l'idée la plus importante dans cette Charte.

415 Alors le message le plus important, c'est que la Charte affirme que nous sommes tous les créateurs, les responsables, les gardiens de notre vie commune et de la qualité de cette vie commune. Et tous, ça veut dire les citoyens, les élus, les fonctionnaires.

Et la Charte, pour creuser davantage cette affirmation, identifie les valeurs qui sont partagées par les citoyennes et les citoyens de Montréal et qui constituent le fondement de notre société particulière, la communauté montréalaise.

420 Quelles sont ces valeurs? En les décrivant d'une façon un peu selon les événements qu'on a vécus, on peut dire que les Montréalais sont attachés à la paix au point d'envahir les rues par moins vingt sous zéro pour manifester contre la guerre. Il y a là un attachement à la paix très certainement.

425 Les Montréalais se font un devoir d'inclure les plus faibles dans la marche en avant de leur société. Ils estiment même que l'inclusion de tous est une condition du développement économique lui-même. Ils apprécient la diversité, la diversité de langues, d'origines, de religions. Ils sont convaincus aussi que le développement des pratiques démocratiques va de pair avec la qualité de vie et c'est pourquoi ils ont des exigences dans le domaine des pratiques démocratiques.

430 Ils apprécient leur patrimoine et ils investissent dans sa préservation. Ils sont aussi de plus en plus d'accord pour pratiquer et de plus en plus le développement durable. Et enfin, ils font à la culture une grande place dans leur vie collective, et tant dans leur identité que dans le progrès économique même, où la culture est liée au progrès économique.

435 All these are among the values that the Charter proposes should be recognized as being those of Montrealers, those that we strive to fulfill and those that help define us to begin with.

440 La Charte est comme un portrait collectif, un portrait de ce que nous sommes. Et si nous nous reconnaissons dans ce portrait-là, nous voudrions certainement agir conformément à cette image de nous-mêmes. Et c'est comme ça que la Charte pourra influencer nos rapports quotidiens et les rapports entre les citoyens et la Ville.

445 Donc la première utilité de la Charte, c'est d'être une référence dans la vie de tous les jours, une référence pour nous aider à agir conformément à nos valeurs dans nos rapports avec les autres et dans nos rapports avec la Ville.

450 Vous avez ici une citation de monsieur Tremblay, du maire Tremblay au moment où il rendait public le projet de Charte. Donc pour lui, c'est:

****Un germe de rapports plus juste et plus harmonieux, plus responsable et plus fructueux pour les citoyens et les citoyennes entre eux et avec leur administration municipale+.***

455 Donc en définitive la Charte, si elle est adoptée, qu'est-ce qu'elle serait? Elle serait un document officiel du Conseil municipal qui énonce des droits et qui énonce des responsabilités des citoyens et des citoyennes pour guider les rapports qu'ils ont ensemble et les aider à développer pour tous la qualité de vie montréalaise.

460 Et comme le dit la traduction anglaise:

"An official document enacted by City Council setting forth the rights and responsibilities of citizens as a guide to their relations and as a means of helping them develop the quality of Montreal life for the good of all".

470 Second message de la Charte, également très important. Il y en a deux en fait des messages. Et le deuxième, c'est que cette Charte-là n'est pas seulement une belle chose à mettre sur le mur mais c'est aussi un outil et cet outil, c'est l'ombudsman, un outil pratique mis à la disposition des citoyens et citoyennes pour veiller à l'application de la Charte.

475 L'ombudsman est une personne neutre. Et ça procéderait à peu près comme ceci. Donc cette personne neutre, qui est l'ombudsman, reçoit la plainte basée sur la Charte. Il parle aux deux parties concernées, c'est-à-dire le citoyen et quelqu'un de la Ville à l'égard de qui le citoyen se plaint parce que cette personne-là aurait pas respecté tel ou tel de ses droits. Donc il parle aux deux pour comprendre ce qui s'est passé. Il amène les deux parties à se parler. C'est ce qu'on appelle la médiation et c'est souvent comme ça que le problème va se régler tout simplement.

480 Autrement, l'ombudsman fait un pas de plus et il propose lui-même une solution aux deux parties, que les parties pourront accepter. Mais il n'a pas le pouvoir de leur imposer. Les parties peuvent ne pas accepter la proposition et l'ombudsman, bien, fera rapport et recommandation et les élus pourront agir ou pas sur sa recommandation.

485 Alors la force de l'outil, qui est l'ombudsman, c'est donc d'emmener les gens à s'entendre par eux-mêmes et non pas d'imposer une solution. Il n'a pas d'autorité pour imposer une solution. Son pouvoir est moral mais ça a toute la force d'un pouvoir moral aussi.

490 En résumé donc, la Charte, et c'est son second message, serait un outil pratique et gratuit et cet outil, c'est le recours à l'ombudsman pour rétablir au besoin des rapports fructueux entre un citoyen ou un groupe de citoyens et l'administration municipale.

495 So it is a practical tool free of charge and that recourse to the Ombudsman when needed to re-establish productive relations between a citizen or a group of citizens and the municipal administration.

 Dernière partie de notre présentation, qu'est-ce que nous attendons de la consultation?

500 Pour nous, la Charte, et je pense qu'on a essayé de vous le dire en mentionnant toutes les personnes expertes qui y ont collaboré puis les citoyens qui se sont impliqués dedans, c'est une proposition bien travaillée, mais ce n'est pas une proposition finale.

505 Il faut encore savoir ce que vous en pensez et avoir avec vous, les citoyens d'ici et d'ailleurs sur l'île, un dialogue. C'est donc l'objet de cette consultation parce que ce n'est pas une chose terminée, alors des audiences publiques pour connaître votre opinion.

510 The values enshrined in the Charter, do you recognize yourselves in them? Qu'est-ce que vous pensez de l'énoncé des droits et l'énoncé des responsabilités? L'orientation générale, un outil pour rendre plus fructueux les rapports entre les citoyens, les élus et les fonctionnaires, est-ce que ça marche?

515 Comment voyez-vous les conditions de succès et les modes d'implantations? Comment on devrait faire pour que ça devienne quelque chose qui est utilisé par les citoyens, quelque chose qui est vécu puis qui transforme la façon dont l'administration rend les services?

 Alors en guise de rappel, ça a déjà été introduit tout à l'heure par monsieur Corbo. La deuxième partie de la consultation, vous êtes invités à venir présenter votre opinion le 5, le 7 ou le 13 avril 2004. Il y a un de ces soirs-là que c'est ici d'ailleurs dans cette salle.

520 Le rapport des commissaires sera déposé au Comité exécutif par l'Office de consultation publique au début de mai et il sera rendu public dix jours plus tard. Après ça, l'administration municipale va analyser le rapport des commissaires et le Conseil municipal sera appelé à adopter le projet de Charte, dont certaines dimensions pourront avoir été revues justement suite à la consultation. Et puis par la suite, l'administration met en oeuvre un plan d'action.

525

So you are invited to be present either on the 5th, the 7th or the 13th of April to present your opinion and the rest will follow in the hands of the Commissioners and then of the Executive Committee and the City Council.

530 Thank you for your attention. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT:

535 Merci, monsieur Bélec. Alors mesdames et messieurs, nous voici rendus à la période de questions. Il vous est loisible de poser toute question pour mieux comprendre le projet.

Les procédures que nous appliquons veulent que vous vous inscriviez d'abord. Alors vous pouvez vous inscrire maintenant.

540 So if you wish to ask any question, now is the time but we will ask you first of all to register yourself at the table. Voilà.

En attendant qu'il y ait des personnes inscrites, est-ce que Doctor Lashley ou monsieur Fabien avez une question à poser, souhaitez poser une question?

545

Alors j'invite d'abord monsieur Gaétan Montminy à venir prendre place à la table devant moi pour poser ses questions. Je vous invite, monsieur Montminy, à vous identifier de votre propre voix pour les fins de l'enregistrement.

550 **M. GAÉTAN MONTMINY:**

Oui. Monsieur Gaétan Montminy, Ville Saint-Pierre, Lachine, au 121 Rosewood. C'est au sujet des conditions de l'environnement sur le territoire de l'île de Montréal et dans la conservation du patrimoine.

555

C'est qu'on est limitrophes avec des compagnies ferroviaires du CP et du CN et on a l'intention de demander à la Ville de Montréal et à notre représentant monsieur Claude Dauphin, qui est notre maire de Lachine, de conserver notre espace vert du Meadowbrook Golf Club à Montréal-Ouest et Côte Saint-Luc.

560

Et il y a déjà une quinzaine d'années que c'est en discussion et que ça a resté toujours lettre morte. Ça fait qu'on a formé un comité de citoyens et on voudrait que ça soit pris en considération à la Ville de Montréal.

565

C'est parce que du point de vue zone tampon entre le quartier résidentiel et le quartier industriel, il voulait s'implanter des usines et suivant l'environnement de Québec, le ministère de l'Environnement de Québec, ils n'avaient aucun droit de s'implanter là et on voulait justement conserver ces espaces verts là.

570 **LE PRÉSIDENT:**

Je vous vous amener à une question cependant, monsieur Montminy. Quelle est votre question?

575 **M. GAÉTAN MONTMINY:**

Ma question, c'est d'essayer de conserver les espaces verts au maximum sur l'île de Montréal.

580 **LE PRÉSIDENT:**

Et vous voulez savoir sans doute si la Charte peut vous donner de meilleurs instruments pour y parvenir?

585 **M. GAÉTAN MONTMINY:**

C'est ça, justement.

LE PRÉSIDENT:

590

Merci. Monsieur Bélec.

M. PIERRE BÉLEC:

595

Monsieur Montminy, la Charte effectivement parle de cette question. Alors donc aux articles 18 et 19, il est question d'environnement et de développement durable. En lisant les articles, on peut voir qu'il y a un engagement certainement de principe de ce côté-là.

600

C'est sûr que la Charte ne dit pas: On va préserver l'ensemble des espaces verts à protéger sur l'île. Mais les principes qui sont là, dans la mesure où la Ville les fait siens, ça constitue un engagement quand même et un engagement au nom duquel vous pourriez réclamer un effort plus grand pour arriver à sauver les espaces verts pour lesquels vous militez.

605

En ce sens-là, la Charte est un appui mais ça n'est pas une garantie. Mais je pense que les citoyens, en tout cas, la Charte est faite pour rappeler que les citoyens rappellent de temps à autre aux élus, selon les circonstances, qu'ils se sont prononcés quand même en faveur d'une telle chose.

610

Et donc dans le cas de Meadowbrook, par exemple, bien, il faudrait que l'administration réponde pourquoi ça s'appliquerait pas. C'est un peu comme ça que je le verrais. C'est pas une question automatique. Mais dans la mesure où les principes veulent dire quelque chose, bien le principe, il est là.

615 **M. GAÉTAN MONTMINY:**

Est-ce que dans la Charte de la Ville de Montréal, est-ce qu'un arrondissement peut être privilégié à comparer à un autre qui est limitrophe?

620 **M. PIERRE BÉLEC:**

Là, cette question-là est bien intéressante parce qu'il y a précisément un article qui porte là-dessus. C'est au chapitre des services municipaux. Ce sont les articles 22 et 23. Alors, ça se lit comme ça:

625 **Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyens et les
citoyennes de leur droit à des services municipaux de qualité,
la Ville de Montréal s'engage: a) à offrir des services
municipaux de manière compétente, respectueuse et non
discriminatoire;+ -- d'une part et surtout -- *à favoriser l'offre et
630 la répartition équitable des services municipaux+.*

Il y a donc là un principe qui a l'air de répondre à la question que vous posez. En tout cas, moi, je la comprendrais comme ça. Mais peut-être en allant plus loin dans le sens de votre question...

635 **M. GAÉTAN MONTMINY:**

640 C'est que du côté de Saint-Pierre qui a été annexée à Lachine en l'an 2000, janvier 2000, on a été annexés à Lachine. Et depuis ce temps-là, on est laissés pour compte et ça amène certaines frictions entre les citoyens. On s'est laissés comme à l'abandon. Du temps, c'était monsieur Yvon Boyer qui était maire de Saint-Pierre et je ne sais pas si dans la nouvelle Charte de Montréal, si nous, on va être plus respectés que comme c'est là présentement.

645 Je suis perplexe dans la présentation qu'on a présentement avec la Ville de Lachine. Je suis très très perplexe de ce côté-là.

LE PRÉSIDENT:

Mais dans le fond, est-ce que...

650

M. PIERRE BÉLEC:

Là, j'aurais plus de difficulté à faire un lien.

655

LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce que la Charte va faire une différence pour les arrondissements comme tels?

M. GAÉTAN MONTMINY:

660

C'est ça, c'est ça.

M. PIERRE BÉLEC:

665

C'est une des grandes questions relativement à la Charte. La première chose qu'il faut dire, je pense, c'est que le Conseil municipal, en adoptant une Charte, cette Charte-là, lie l'ensemble des citoyens, les conseils, les élus, et caetera, mais ne peut pas lier les conseils d'arrondissements dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont propres.

670

La loi divise les responsabilités entre ceux du Conseil de Ville ceux des conseils d'arrondissements. Il y a des domaines qui sont conjoints mais le domaine des services de proximité, si on parle de services de proximité parce que ça peut être d'autre chose aussi. Votre question est beaucoup plus générale. Mais dans le cas des services de proximité, l'arrondissement, il est autonome dans son ordre, si vous voulez. C'est ses compétences à lui.

675

Alors dans ces domaines de compétences, le Conseil municipal n'aurait pas le pouvoir d'obliger l'arrondissement à se conformer aux prescriptions de la Charte. Ça, c'est le cadre légal.

680

Par contre, cette Charte-là, elle est proposée à l'ensemble des citoyens pour qu'ils s'en servent, puis l'ombudsman est là pour servir l'ensemble des citoyens, quelles que soient les plaintes ou les choses contre lesquelles ils se plaignent.

685

Donc dans la mesure où les citoyens veulent se servir de la Charte, dans la mesure où l'ombudsman est requis de les seconder, qu'ils demandent son aide, c'est eux qui vont gagner au fond. Parce que c'est un avantage pour tout le monde que d'avoir un outil comme ça impartial qui dit j'ai considéré telle, telle questions et je pense que le bon droit puis le bon sens iraient plutôt de tel côté.

690

Quand une position comme ça est rendue publique par un ombudsman qui occupe un poste en vue, bien ça fait réfléchir tout le monde puis on ne peut pas juste balayer ça du revers de

la main. Donc on a une situation légale qui est délicate, si on veut. Par contre, on a un instrument qui, lui, peut servir tout le monde, autant les élus de l'arrondissement que les citoyens pour régler les conflits puis surtout inspirer aussi tout le monde dans le sens du bien commun.

695 Alors c'est quelque chose qu'on ne peut pas trancher facilement au couteau. Mais dans la mesure où les citoyens diront: Cette Charte-là, elle nous appartient puis on va s'en servir, bien ceux qui ne voudront pas qu'ils s'en servent vont quand même être dans une position difficile.

LE PRÉSIDENT:

700 Merci, monsieur Montminy. Si vous voulez revenir avec d'autres questions...

M. JULES PATENAUDE:

705 Excusez. J'aurais juste un petit complément.

LE PRÉSIDENT:

710 Alors juste un instant. Monsieur Patenaude.

M. JULES PATENAUDE:

715 Je voudrais juste apporter un complément d'information. C'est qu'un des buts premiers aussi de la Charte, c'est que la Charte repose sur des valeurs, des orientations qui devraient colorer les services de la Ville, la façon de livrer les services et ça, ça devrait aussi colorer les politiques, les programmes, les orientations de la Ville.

720 Et les citoyens peuvent utiliser la Charte pour interpeller, questionner leurs élus pas seulement via l'ombudsman, mais ils peuvent le faire aussi via le Conseil d'arrondissement, via le Conseil municipal. Ça devient comme un document fondamental qui est en haut de la pyramide et qui colore tout. C'est un peu le pari de la Charte.

725 Maintenant les applications de la Charte, comme le disait mon collègue Pierre Bélec, on peut en imaginer, en anticiper mais c'est au moment où les citoyens vont y avoir recours, vont s'adresser à l'ombudsman et que l'ombudsman va faire enquête, il va faire ses recommandations, qu'on va voir quelle couleur que ça prend aussi. Parce qu'on peut anticiper des choses mais dans la réalité, ça peut être même plus que ce qu'on croyait.

730 Je pense que maître Allmand peut ici nous donner quelques exemples de chartes où là, c'est parti d'un point et lorsque ça a été appliqué, ça s'est beaucoup élargi.

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Allmand.

735

M. WARREN ALLMAND:

740

Alors monsieur Montminy, il me semble qu'avec la Charte, vous aurez un autre outil pour assister dans votre doute pour des espaces verts, surtout avec les articles 18 et 19 et aussi l'article 15h).

745

Maintenant, comme il a été mentionné, la Charte pour le moment est simplement une proposition. Elle peut être améliorée et c'était le but de ces séances ce soir et aussi la deuxième étape, où si vous n'êtes pas satisfait avec les clauses qui sont là maintenant, vous pouvez proposer des améliorations.

750

Mais pour le moment, nous avons des chapitres concernant l'environnement qui peuvent, comme j'ai dit, être utilisés comme un outil dans votre lutte pour les espaces verts. Mais il y a toujours une opportunité d'améliorer même ces articles.

LE PRÉSIDENT:

Merci, messieurs. Merci, monsieur Montminy.

755

M. GAÉTAN MONTMINY:

Merci.

LE PRÉSIDENT:

760

Madame, Mrs. Martha Bond.

Mrs. MARTHA BOND:

765

Hello!

THE CHAIRMAN:

Please identify yourself in your own voice.

770

Mrs. MARTHA BOND:

Martha Bond.

775

THE CHAIRMAN:

Bond.

Mrs. MARTHA BOND:

780

As in James, yes! I had a couple of questions on the meaning of some of the words in the article...

THE CHAIRMAN:

785

Go ahead.

Mrs. MARTHA BOND:

790

... 15, page 5, item (d), "Commitments":

"with the support of (...) governmental partners...".

Can you define that?

795

Mr. PIERRE BÉLEC:

Well, depending on the area, it could be both.

800

Mrs. MARTHA BOND:

For example like?

Mr. PIERRE BÉLEC:

805

Housing.

Mrs. MARTHA BOND:

810

Housing, okay. And who would the partners be?

Mr. PIERRE BÉLEC:

815

Well, both governments, that means the Société centrale d'hypothèque et de logement, the federal society for housing, and the Quebec Housing Society.

Mrs. MARTHA BOND:

Is that just one example?

820

THE CHAIRMAN:

Environment?

825

Mr. PIERRE BÉLEC:

Well, this article could refer to many sectors. It could be transportation, it could be environment.

830

Mrs. MARTHA BOND:

Okay. So it is mainly the three levels of government in each area?

835

Mr. PIERRE BÉLEC:

Yes.

Mrs. MARTHA BOND:

840

Okay.

Mr. PIERRE BÉLEC:

845

Yes. And it could also be the CMM. Like in social housing, for instance, the CMM has responsibilities of gathering funds and redistributing them through the regions.

Mrs. MARTHA BOND:

What is the CMM?

850

Mr. PIERRE BÉLEC:

CMM, the Montreal Metropolitan Community.

855

Mrs. MARTHA BOND:

And then (g):

"promoting public transit",

860

for example, how? The same page, (g).

Mr. PIERRE BÉLEC:

It has all the scope of promotion.

865

Mrs. MARTHA BOND:

Okay, good.

870

Mr. PIERRE BÉLEC:

It can mean both inciting people to use it, as well as putting money in it.

Mrs. MARTHA BOND:

875

You mean advertising?

Mr. PIERRE BÉLEC:

880

Yes.

Mrs. MARTHA BOND:

Advertising like get on the bus?

885

Mr. PIERRE BÉLEC:

Not only, not only.

890

Mrs. MARTHA BOND:

Okay.

Mr. PIERRE BÉLEC:

895

Also.

Mrs. MARTHA BOND:

900

What else?

Mr. WARREN ALLMAND:

Excuse me. It could also mean in centres, you know, for the use of public transportation.

905

Mrs. MARTHA BOND:

How would that -- you mean taxation of gas or more tax?

910

Mr. WARREN ALLMAND:

Subsidies, taxation.

Mrs. MARTHA BOND:

915

Oh, I see. Okay. Higher taxes.

Mr. WARREN ALLMAND:

920

It could mean any kind of an incentive to use public transportation as opposed to using your private vehicles. Metro...

Mrs. MARTHA BOND:

925

For example, like?

Mr. WARREN ALLMAND:

930

... and autobus.

THE CHAIRMAN:

Mrs. Bond...

935

Mrs. MARTHA BOND:

Constructing bike paths?

THE CHAIRMAN:

940

... could you please try to focus your questions because in principle, you have two questions.

945

Mrs. MARTHA BOND:

950 Two questions, okay. And then on the next page, I was very concerned also about heritage. I live in an 1820 stone house that is threatened by the apartments next door and how will you safeguard and protect, as in item (a) there, under article 17, or is this just a recommendation with no real binding guarantees?

Mr. WARREN ALLMAND:

955 Which item is it? Maybe I could...

Mr. PIERRE BÉLEC:

960 (a)?

Mrs. MARTHA BOND:

17, item (a). How?

965 **Mr. WARREN ALLMAND:**

Well, for example, if there were some particular item of heritage, a building or a place that was...

970 **Mrs. MARTHA BOND:**

Or a neighbourhood.

Mr. WARREN ALLMAND:

975 A neighbourhood that was being threatened, you know...

Mrs. MARTHA BOND:

980 As mine is now.

Mr. WARREN ALLMAND:

985 ... historical or whatever and there was no law or by-law to protect that, you could cite this article that the City is making a commitment to safeguard and protect the cultural, historical, scientific, architectural...

Mrs. MARTHA BOND:

990 To the City, as they develop around you, right?

Mr. WARREN ALLMAND:

995 Excuse me. I was going to say that if you felt it was not being protected in accordance with this article, you could use the article of the Charter in approaching the City and then the Ombudsman complaining that part of the heritage was being destroyed, contrary to the Charter, and that you were lodging a complaint with the Ombudsman asking that the Charter be enforced. Then the Ombudsman would try to deal with, let's say, the item of destruction, if it was an old house or an old neighbourhood, whatever, in accordance with the Charter.

1000 So that would be the purpose of trying to protect. By making this commitment, you have a recourse, a remedy before the Ombudsman is something is going contrary to what is in the Charter.

1005 **Mrs. MARTHA BOND:**

Right. And so this takes effect when? Because I notice the date is ten days after the hearings of the input.

1010 **Mr. PIERRE BÉLEC:**

Presumably at the end of summer.

Mrs. MARTHA BOND:

1015 Okay. So then you could lodge, you know, a complaint that the by-law was not reflecting the commitment here, as of this summer?

Mr. PIERRE BÉLEC:

1020 It could be.

Mrs. MARTHA BOND:

1025 Okay. Thank you.

THE CHAIRMAN:

1030 Thank you, Mrs. Bond. Mr. David Fletcher, please.

Mr. DAVID FLETCHER:

In terms of what some other people have said, my original questions sort of relate to some things that have been said by...

1035

THE CHAIRMAN:

Mr. Fletcher, first of all, would you kindly identify yourself in your own voice, please?

1040

Mr. DAVID FLETCHER:

Oh, identify myself, yes. My name is David Fletcher and I am a spokesperson for the Green Coalition.

1045

THE CHAIRMAN:

Please go ahead.

1050

Mr. DAVID FLETCHER:

Some of the things that I have said perhaps have all been addressed, some of the things I wished to ask, but I am going to speak particularly about something that I have had experience with over the years of my lobbying and it relates to the way that I am treated when I confront my elected representatives at the municipal level.

1055

You know, I am quite aware and I am reminded when I do confront elected officials that in point of fact, they were elected by all of the electorate, all the people that were eligible to vote and that in point of fact, my being there is irrelevant because we have a model of representative democracy, a responsible rather than a responsive model and in point of fact, it can be, I have found this at all levels by the way in the municipality, be it at the City of Montreal level or at the old municipality now borough levels, it can be quite humiliating in point of fact at times. You go away feeling like your tail is between your legs.

1060

My feeling has always been, as someone that goes out to lobby for these things, that I must not be deterred, I must keep the courage. It is a very difficult thing for an ordinary citizen to do, is to keep that courage up and to keep coming back. It is quite daunting and in point of fact, most people that do come before their elected representatives turn about and go away feeling that they will not very productively make their case.

1065

1070

Most of my efforts with municipalities and the provincial and federal governments at times have had to do with environmental issues, issues affecting the space that I live in, that I feel I have some sort of a proprietary right to bring input on and I think that has already been addressed to some degree by some of the people before me.

1075 I would have to say that if I see what I see in this Charter of Rights and Responsibilities coming to pass, it would be in point of fact from my point of view a major change of paradigm. It would be for me a heaven to have this model. But I am worried about one particular thing.

1080 When this is created, how secure will it in point of fact be? Will it be secure in the practice? Will it be secure in statute? And will superior levels of government in point of fact, beyond the question about ombudsman, will the superior levels of government, of which the municipalities are after all the creatures, be guarantors of this Charter? Or will it exist simply in a state where at any point, it could be repealed, at any point it could be modified, at any point it could be like a rug being pulled out from underneath us? How secure will this be?

1085

THE CHAIRMAN:

Monsieur Bélec, you have a nice question!

1090

Mr. PIERRE BÉLEC:

And a long answer too! Thank you, David.

1095

Mr. DAVID FLETCHER:

You are welcome, Pierre!

1100

Mr. PIERRE BÉLEC:

We know one another for a number of years now.

Mr. DAVID FLETCHER:

Yes.

1105

Mr. PIERRE BÉLEC:

1110 I was first referring to article 12 or 13. Perhaps your questions were pointing to because the idea of citizen participation is certainly not of sending them away when they come with pressing questions. But your final question refers to the statute of the Charter.

As it stands, the proposition is for a city by-law. So it has the strength and the weakness of a city by-law. That means that it can be changed or abolished.

1115

Would it be a wise and accepted thing for citizens that a new administration abolish the Charter? It may be difficult, depending on the adhesion of the people to that document. The more the people will adopt it and use it, the more difficult it would be for a new administration to change it or abolishing it.

1120 There have been discussions about introducing the Charter within the City Charter. This raises a number of questions but they are not ignored or they are not brushed aside. But they are not considered right now in this consultation, at least in the context of the City proposition.

1125 But people have asked that question at other hearings and you are asking it too. So it is probable that when it comes to hearing what you have to say or presenting the briefs, a few people will be presenting such a view. So you are invited to.

Mr. DAVID FLETCHER:

1130 Yes, fine.

THE CHAIRMAN:

1135 Would you like to raise a second question, Sir?

Mr. DAVID FLETCHER:

1140 Yes. Yes, certainly. There is a question too as the rights balanced by responsibilities on a strictly environmental front, you know, I have been involved for the Green Coalition dealing very often with matters of transport as they relate to impacts on our efforts to conserve greenspace.

1145 One of the things has been, you know, that has come to our attention is that in point of fact, there are far more expenses occurred to society at large as a result of the automobile that are found in all of the usual things, maintenance of your vehicle, payments on your vehicle, the insurance, the gasoline and so on. There are social costs in terms of health, the quality of the environment, air quality impacts that are much broader and much more expensive.

1150 When we talk about public transit, will it be a recognized responsibility, for example? I am talking about public transit as being one possible thing to discuss. It is not the only thing, there would be other areas of the human endeavour, you know, human activity that could possibly be addressed by this question as well.

1155 But will there be a recognized responsibility to pay the true costs of what we consider to be a right, for example in this case, the use of a wasteful and destructive technology? I think, if you were to put it to the public, most people would deem that they have a right to the use of their private vehicles.

1160 And yet, when I see the debate in the media, when I see the debate in public regarding the raising of costs for the use of those automobiles, there is a great deal of political pressure put on, there is a great outcry that this should not happen in point of fact.

How do we balance these? How will this Charter guarantee that those responsibilities to mitigate the impacts that we have on our environment by our activities are balanced against our rights?

1165

Is that a reasonable framing of the question? I hope that is understandable.

THE CHAIRMAN:

1170

We will see. Monsieur Bélec.

Mr. PIERRE BÉLEC:

1175

It is certainly a difficult question and maybe my confreres are preparing to intervene on that one! But your intervention makes me think that the values are essentially an evolving reality. And when I listen to you, it seems to me that you are a bit ahead...

Mr. DAVID FLETCHER:

1180

Okay.

Mr. PIERRE BÉLEC:

1185

... in terms of the evolution of values. But being ahead, there is no blame to that. And the idea is to have a democratic life that is sensitive to the evolution of values in our society.

These questions are certainly valid. This is all I would have to say on your question.

1190

Mr. DAVID FLETCHER:

Okay.

Mr. PIERRE BÉLEC:

1195

It is by no means an answer. But...

Mr. WARREN ALLMAND:

1200

This Charter, like most charters, is written in general terms. I mean if you look at the first, the Universal Declaration of Human Rights of 1948, it was written in general terms but it is applied to new situations. I mean they did not have technology at that time, electronic. They did not have HIV Aids and living with HIV Aids but who are now protected under discriminatory, any discriminatory clauses and so on.

1205

1210

So in article 15g), the City is making the commitment to promote public transit. Now, it seems to me that, if citizens at a certain point in time feel that the City is not doing enough to promote public transit and they could go to the Ombudsman and make an argument with a lot of facts and it seems that your organization is accustomed to doing that, with the economic cost, the social cost, the health cost vis-à-vis the use of public transport against private transport, you would make your complaint and the Ombudsman would have to make a judgment and try and negotiate a correction or a remedy to the complaint that you have.

1215

According to the Charter, if the administration is not open to some kind of a settlement that is acceptable, then the Ombudsman, in consideration of your complaint, can make a public recommendation. This is the way with all ombudsmen. But it is in the public's fear, taken up by the press, by the opposition people in politics and so on.

1220

I mean, the Ombudsman has no power to enforce a solution if there is not enough public, if public transit according to this issue is not being promoted the way citizens think it should, the Ombudsman can make recommendations based on the facts it has been presented to him or her and then it is left to the public debate to decide the issue.

1225

But these could have some impacts. I was mentioning the other night how the report, the Auditor General has not got the power to change things but her report of recent weeks has certainly had an impact on public opinion in the country and is putting some pressure on the government. And so one would hope that the Ombudsman, who has a role similar to the Auditor General or the Auditor General is a type of ombudsman, would have a similar impact.

1230

So it is how you use these clauses in the Charter, how citizens use them and bring issues well prepared before the Ombudsman to get their case advanced. But it is certainly a tool to help you in your work.

1235

Mr. DAVID FLETCHER:

Thank you very much.

1240

THE CHAIRMAN:

Thank you, Mr. Fletcher. Madame Lucie Marchessault.

1245

Mme LUCIE MARCHESSAULT:

Lucie Marchessault de Dorval. Je remercie la commission de se présenter, d'avoir cette occasion de s'exprimer sur un projet de Charte. On ne nous consulte pas très souvent. Il aurait peut-être fallu le faire avant de procéder aux fusions mais ça, c'est une autre histoire.

Mon point de vue est peut-être...

1250 **LE PRÉSIDENT:**

Notre mandat, madame, ne couvre pas cette question-là!

1255 **Mme LUCIE MARCHESSAULT:**

Non, je sais, je sais. Ce qui est là est là. Vivons avec. Alors peut-être que la Charte s'appliquera, peut-être pas, on verra.

1260 Plusieurs chartes existent présentement mais n'empêchent pas les transgressions. Il y a des chartes, il y a des droits des enfants, il y a des droits des grands-parents. On a vu récemment dans les CHSLD, en tout cas les Centres de soins de longue durée pour les personnes âgées, que malgré la Charte, beaucoup de gens avaient de la difficulté à porter plainte contre des sévices qu'ils avaient subis.

1265 J'ai du mal à voir le bien-fondé d'une Charte pour la Ville de Montréal. Je trouve qu'il y a plusieurs points de duplication avec d'autres chartes et les mécanismes de recours existants dans les chartes qui existent sont lourds, sont lents et il faut avoir une cinquième année forte pour être en mesure de porter plainte.

1270 D'autre part, le libellé des articles est assez vague et flou et il serait difficile de trouver des points d'ancrage pour porter plainte.

1275 Je prends, par exemple, l'article 2, qui parle de racisme et de discrimination et l'article 10, où on parle aussi de certains droits religieux et autres. On a vu dans un passé assez récent que ça n'a pas empêché, les chartes existantes n'ont pas empêché des litiges au sujet de l'eiruv ou des mosquées. Est-ce que la Charte de Montréal pourra faire plus ou moins? Finalement, ça va toujours à une étape supérieure.

1280 Dans l'article 5, la participation des citoyens et l'article 6, c'est ce que les anglophones appellent "Motherhood and apple pie". On peut pas être contre la vertu. Tout le monde aime sa mère et la tarte aux pommes.

1285 Par ailleurs, certains articles ne sont pas d'une juridiction exclusive à la Ville de Montréal. Qu'on pense au réseau des bibliothèques et du transport en commun.

Alors je vois mal ce que la Charte fera de plus pour les citoyens et si, toutefois, elle est appliquée, est-ce qu'il y aura des mécanismes d'aide pour les citoyens qui voudront porter plainte?

1290 **LE PRÉSIDENT:**

Merci. Messieurs.

M. PIERRE BÉLEC:

1295 La question comporte un bon menu de sous-questions.

Mme LUCIE MARCHESSAULT:

1300 C'est des commentaires. Vous en ferez ce que vous voudrez.

M. PIERRE BÉLEC:

1305 On va essayer d'en prendre quelques-unes. Bien sûr. Je commencerais peut-être par l'idée à quoi ça va servir ou vous dites qu'il y a des choses qui sont plus générales. Effectivement, ça, je pense qu'il faut le reconnaître. Par contre, il y a un certain nombre de points qui, eux, sont des affirmations nouvelles qu'on trouve pas ailleurs. Je vais vous en donner quelques-uns.

L'idée de:

1310 ****... garantir le caractère crédible, transparent et efficace des consultations...+,***

c'est certainement une idée nouvelle, de garantir.

1315 Selon l'endroit où on demeurerait sur l'île de Montréal, qu'il y ait un bilan financier présenté sous forme de résumé clair et limpide, c'est dans beaucoup d'endroits une nouveauté. En tout cas, ça l'est pour l'ancienne Ville de Montréal.

1320 Le droit d'initiative pour les citoyens de présenter un projet de règlement, c'est une nouveauté totale, qu'on ne connaît pas même dans notre système canadien ou québécois.

1325 L'engagement de fournir des locaux aux citoyens qui veulent se réunir pour discuter des affaires de la ville, on fournit des locaux aux citoyens pour des activités sportives, des activités culturelles, mais fournir des locaux dans la mesure de leur disponibilité pour réunir les voisins d'une rue ou de deux rues pour discuter une question de circulation, nouveauté totale.

1330 L'engagement à l'effet que nul ne sera privé d'eau pour des motifs économiques, c'est-à-dire si jamais c'était ça l'idée des membres du Chantier, il y avait tarification de l'eau, il y a un engagement ici qui dit: C'est parce que quelqu'un aura pas payé qu'il aura pas d'eau. C'est une nouveauté dans notre contexte.

1335 Mentionner des droits culturels, c'est une nouveauté totale dans notre univers municipal. Puis il y en a d'autres comme ça. Donc, il y a dans la Charte un certain nombre de choses qui sont des nouveautés.

D'autre part, les autres engagements, qu'ils soient vagues ou généraux ou qu'ils soient précis, constituent tout de même des engagements aux noms desquels une administration peut

1340 être questionnée et avec un personnage embarrassant, qui est l'ombudsman, pour dire: "Bien oui, les citoyens qui se sont appuyés sur la Charte, ils ont raison. Qu'est-ce que vous répondez, monsieur le maire?".

1345 Alors il y a donc une série de choses qui sont à la fois nouvelles puis il y a aussi une façon nouvelle de voir les choses, où les fonctionnaires sont invités à intégrer des valeurs de services et toutes sortes de nouvelles valeurs dans leur façon de se comporter avec les citoyens.

1350 Et il y a donc, à notre avis, une bonne dose de nouveautés. Mais j'aimerais passer la parole à monsieur Allmand qui tout à l'heure, au moment où on mangeait ensemble, nous a rappelé l'histoire de certaines chartes et le temps que peuvent prendre certaines dispositions à devenir des réalités immenses mais après avoir été en veilleuse pendant des décennies.

M. WARREN ALLMAND:

1355 Oui. Comme j'ai mentionné, déjà mentionné, la Déclaration universelle a été adoptée en 1948 mais beaucoup de gens, surtout en groupe et en Amérique, en Afrique ont pensé que c'est pas suffisant.

1360 Alors le Conseil d'Europe a adopté en 1950 la Charte des droits d'Europe et les organisations des États américains en 1951, je crois, ont adopté la Charte des droits humains en Amérique, et la même chose en Afrique. Et comme vous avez mentionné, il y a une Charte des droits pour les femmes, Charte des droits pour les enfants, pour les travailleurs, et caetera, et caetera, parce que les gens ont pensé qu'elles étaient nécessaires.

1365 Et je dois mentionner que le Chantier sur la démocratie qui a développé cette Charte a utilisé comme modèle une Charte des droits pour les citoyens en ville qui a été adoptée en Europe il y a quelques années. Et maintenant, plus que cent villes en Europe ont adopté une Charte des droits pour les citoyens en ville.

1370 Je crois que monsieur Patenaude ou monsieur Bélec a plus d'information concernant les chartes européennes. Mais elles étaient utilisées comme un modèle pour cette Charte ici.

1375 Et une de vos questions était concernant assistance pour les citoyens de porter leur plainte. Alors la raison qu'on a décidé d'utiliser l'ombudsman plutôt qu'un recours par les cours, c'est parce qu'un ombudsman est très moins cher que et c'est très simple. La procédure est simplement que le citoyen peut approcher à Montréal l'ombudsman avec les plaintes et l'ombudsman doit conduire l'investigation et poursuivre les plaintes pour le citoyen. Il y a pas beaucoup de dépenses, il y a pas des frais d'avocats.

1380 Et l'histoire avec les ombudsmen en ville, vous savez que Montréal a simplement adopté le règlement sur l'ombudsman en 2002. C'est quelque chose de nouveau.

Alors je crois, et comme j'ai mentionné aussi, la Charte est maintenant en proposition et madame, le but de ces réunions est de peut-être améliorer la Charte. Et si vous et les autres ont des recommandations à faire, la commission est prête à écouter vos recommandations pour même renforcer la Charte et l'améliorer.

1385

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Patenaude.

1390

M. JULES PATENAUDE:

Oui, je voudrais apporter un complément d'information. Il y a eu, je crois, c'est lundi, il y a une dame qui s'est présentée puis qui a donné comme exemple une voisine ou une amie qui était handicapée, qui est handicapée physiquement puis qui a été victime de violence dans son logement dans un HLM puis elle disait: "Qu'est-ce que vous pouvez faire? Qu'est-ce que la Charte apporte?".

1395

Et on référerait, entre autres, à deux articles de la Charte, un sur l'habitation et l'autre sur la sécurité physique en vertu desquels la dame aurait pu ou pourrait s'adresser à l'ombudsman pour intervenir parce que l'enjeu, c'était qu'il y ait un dispositif de sécurité dans son logement.

1400

Et c'était un cas où la Charte québécoise, la Charte des droits de la personne du Québec ne pourrait pas intervenir. Et c'était un cas, un exemple où, en vertu de la Charte montréalaise, la dame maintenant, si elle a une réponse non satisfaisante à sa requête d'avoir une mesure de sécurité dans son logement, compte tenu de son handicap, elle pourrait s'adresser à l'ombudsman pour qu'il puisse tenter de faire une médiation et intervenir. C'était un exemple où la Charte montréalaise prenait finalement la relève de la Charte québécoise.

1405

Mais évidemment que dans ces deux Chartes-là, tout ce qui relève de la compétence de la Charte québécoise, ça va toujours être des situations qui vont être référées à la Commission des droits de la personne. La Ville de Montréal ne viendra pas empiéter sur les compétences de la Commission des droits de la personne.

1410

L'autre élément, c'est aussi quand la personne s'adresse à l'ombudsman, évidemment que la personne ne s'adressera pas à l'ombudsman en citant tel article, tel article. Elle va s'adresser à l'ombudsman, et c'est courant, elle va expliquer son malaise, le problème qu'elle a et c'est l'ombudsman qui va avoir à retraduire ça et à s'appuyer sur un des articles de la Charte pour justifier son intervention auprès de la Ville.

1415

Et si vous me permettez, je vais aussi juste glisser quelques mots sur la Charte européenne.

1420

1425 Cette idée-là est venue en 98. À Barcelone, il y a eu une réunion d'une quarantaine de villes européennes à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

1430 Et à cette rencontre-là, ils ont immédiatement souligné l'importance qu'il y ait une Charte des droits de la personne dans la ville. Ils ont mandaté un comité pour ce faire et c'est en 2000 que la Charte a été adoptée lors d'une conférence à Saint-Denis en France.

Et il y a eu une autre conférence à Venise en 2002. Il y en aura une prochaine en Nuremberg en 2004. Et présentement parmi les villes qui ont donné leur aval à cette Charte-là, on retrouve Berlin, Bruxelles, Barcelone, Madrid, Bordeaux, Lyon, Rome, Venise, Lisbonne.

1435 Et lorsque la Charte, la proposition a été dévoilée, je l'ai fait parvenir à la Ville de Saint-Denis, qui est une des villes instigatrices de cette Charte européenne, et on a eu immédiatement un coup de fil, on a eu immédiatement un écho, où on nous a dit d'une part qu'on était agréablement surpris que ce mouvement-là de Charte dans la ville commence à prendre forme au Québec et en Amérique. Et aussi, on a été agréablement surpris que Montréal fasse un pas de plus en désignant l'ombudsman pour veiller à l'application de la Charte.

1440 Alors c'est des petits pas qu'on fait mais c'est sûr qu'il y a comme une tendance présentement, un mouvement pour aller vers des Chartes municipales des droits de la personne.

1445 **LE PRÉSIDENT:**

Mais si vous me permettez, j'aimerais ça poser une question dans le sillage de celle de madame Marchessault. En vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, la Cour suprême peut, à un moment donné, dire: Cette loi du Parlement fédéral est invalide. Ce jugement est invalide. Cette action du gouvernement est invalide. Et il faut bien se plier à ça.

1450 En vertu de la Charte montréalaise, on ne pourrait pas faire condamner un règlement de la Ville, une action de l'administration municipale. Est-ce exact?

1455 **M. WARREN ALLMAND:**

1460 Non, je crois pas. Je crois que l'ombudsman peut faire une recommandation qu'un règlement est contre l'esprit de la Charte et qu'il peut faire une recommandation que le règlement doit être amendé pour avoir une cohérence. Mais il peut pas, comme la Cour suprême, faire un jugement contre le règlement, un autre règlement de Montréal. Mais il peut faire un jugement et une recommandation et même essayer de faire une médiation.

1465 **LE PRÉSIDENT:**

Oui, je comprends. Mais permettez-moi de reformuler la question parce que je pense que ça faisait partie des préoccupations de madame Marchessault.

1470 Est-ce que, à partir de la Charte, telle qu'elle est proposée, je pourrais m'adresser à un tribunal à la Cour supérieure du Québec en disant: "Monsieur le juge, quel règlement de la Ville de Montréal est contraire à la Charte et il faut l'invalidier"?

1475 **M. PIERRE BÉLEC:**

Ce n'est pas la voie qui a été choisie...

LE PRÉSIDENT:

1480 C'est bien.

M. PIERRE BÉLEC:

1485 ... pour cette Charte qui privilégie le recours à un moyen simple, accessible, gratuit pour tous les citoyens.

LE PRÉSIDENT:

1490 Merci.

Mme LUCIE MARCHESSAULT:

Ce que vous dites, c'est pas le sens que moi, j'y mettais mais ça peut s'extrapoler.

1495 **LE PRÉSIDENT:**

Non, mais j'ai dit dans le sillage de votre question.

Mme LUCIE MARCHESSAULT:

1500 C'est ça.

LE PRÉSIDENT:

1505 Est-ce que vous avez une autre question, madame Marchessault?

Mme LUCIE MARCHESSAULT:

1510 Non. Je veux dire tant mieux si la Charte apporte des aspects innovateurs et tout ça, mais je suis pas convaincue que ça créera plus de logements, que ça donnera un accès plus facile et que ça sera pas un outil pour simplement les gens qui veulent se plaindre d'un changement de zonage, du transport en commun ou des choses comme ça.

LE PRÉSIDENT:

1515 Merci, madame. Vous étiez presque rendue à la deuxième étape de la consultation. J'espère que vous reviendrez!

Monsieur Michel Gaudet -- oh pardon!

1520

M. CLAUDE FABIEN, commissaire:

Monsieur le ...

1525

LE PRÉSIDENT:

Oui?

M. CLAUDE FABIEN, commissaire:

1530

... est-ce que je pourrais reprendre cette question au vol, puisqu'il est beaucoup question de l'ombudsman et puis du rôle très important que l'ombudsman est appelé à jouer dans l'économie de cette nouvelle Charte?

1535

Est-ce qu'il serait possible d'avoir plus d'information sur l'expérience de l'ombudsman telle qu'elle a été vécue à ce jour à la Ville de Montréal?

1540

Je comprends que l'ombudsman est en poste depuis 2002. Est-ce qu'il y a eu telle chose comme un rapport annuel? Est-ce qu'il y a de la documentation qui a été produite par le bureau de l'ombudsman qui nous renseignerait mieux sur ce qui a été accompli à ce jour? Et est-ce que c'est de l'information qui pourrait être versée au dossier de nos consultations?

M. PIERRE BÉLEC:

1545

Oui. Il y a certainement de l'information qui peut être versée au dossier. Elle va se présenter de la manière suivante.

1550

Il y a eu un médiateur à la Ville de Montréal, l'ancienne Ville de Montréal pendant un certain nombre d'années. Ce médiateur était un élu. Il recevait les plaintes des citoyens et tentait de trouver une solution. Et chaque année, un rapport a été produit.

1555 Il y a eu, par la suite, un intérim après la création de la nouvelle Ville de Montréal, où une personne qui était, si vous voulez, le directeur du bureau du médiateur a agi en l'absence d'un ombudsman nommé et je présume que son action a été consignée également dans un rapport selon les délais habituels.

1560 Quant à l'ombudsman actuellement en poste, madame Savard vient tout juste d'entrer. Ça fait probablement trois mois à peu près. Alors il y a une certaine pratique certainement qui se dessine puisque le traitement des demandes des citoyens n'a jamais cessé depuis cinq ou six ans et pas récemment non plus. Mais sa pratique comme telle d'ombudsman à elle est toute récente.

La création d'un ombudsman était aussi, un peu de promotion, un engagement du Sommet de Montréal sur la démocratie.

1565 **LE PRÉSIDENT:**

1570 Ça va, monsieur Fabien. Pendant que monsieur Michel Gaudet s'avance, juste une petite question. Pensez-vous qu'il y a assez de dispositions dans le projet sur la fonction de l'ombudsman, parce qu'on réfère régulièrement aux règlements de l'ombudsman? Donc ça veut dire que le citoyen et la citoyenne devraient avoir les deux documents. Est-ce qu'il y a moyen d'en mettre plus?

M. PIERRE BÉLEC:

1575 Effectivement. A partir du moment où on entre dans la mise en oeuvre, il est probable que des choses peuvent être dites soit dedans, soit à côté mais avec.

LE PRÉSIDENT:

1580 Merci. Alors.

M. MICHEL GAUDET:

1585 Michel Gaudet. Je suis de Dollard-des-Ormeaux/Roxboro. Quand j'ai entendu parler tout à l'heure si c'était certain qu'on pouvait avoir une garantie sur la Charte, peut-être qu'on devrait l'incorporer dans la Charte de la Ville plutôt que d'avoir simplement un règlement municipal.

1590 Et ma question, c'est Montréal va bientôt passer un règlement sur les pesticides qui va les interdire à la grandeur de la ville. Ce règlement-là, à ce qu'on sait, il va être obligatoire dans un an. Mais si on reconnaît déjà qu'il y a un danger, est-ce qu'on peut invoquer la Charte pour faire devancer l'application de ce règlement-là? Je vous donne un exemple.

1595 Ma famille, on est empoisonnés par les pesticides. Ma femme, elle peut pas sortir de la maison et quand les voisins emploient des pesticides, ça la rend malade. Elle est au lit deux semaines au moins.

Alors, est-ce qu'on pourrait invoquer la Charte pour faire devancer l'application de ce règlement-là?

1600 **M. PIERRE BÉLEC:**

Nous réfléchissons!

1605 **LE PRÉSIDENT:**

Vous n'êtes pas contraint de répondre sur le champ mais la question est posée.

M. PIERRE BÉLEC:

1610 Mais de toute façon, il y a rien à perdre à s'adresser soit aux élus au moment où ça va être adopté. Disons qu'on parle de la fin de l'été, par exemple, ou encore à l'ombudsman. Ça serait à eux de répondre. On voudrait pas se mettre à sa place mais certainement que l'ombudsman devra considérer une telle demande.

1615 **M. MICHEL GAUDET:**

C'est tout.

1620 **LE PRÉSIDENT:**

Merci. Mais monsieur Gaudet a évoqué l'enchâssement éventuel de la Charte dans la loi de la Ville de Montréal. Est-ce que c'est possible et si oui, pourquoi ce n'est pas évoqué ici?

1625 **M. PIERRE BÉLEC:**

C'est une question qui n'est pas écartée. C'est une question qui n'a pas pu être vidée dans la période de travail du Chantier et de ce qui a suivi. Il y a des conséquences, bien évidemment, à enchâsser la Charte soit en totalité, soit en partie à l'intérieur de la Charte de la Ville.

1630

Mais compte tenu de tout ce qui s'est dit et sans doute de ce que les commissaires poseront, soit comme questions ou recommandations, c'est certainement une chose qui devra être regardée.

1635 Mais au moment où nous arrivons devant le public en consultation, il n'y a pas de réponse définitive à cette question.

LE PRÉSIDENT:

1640 Bien. Avez-vous une idée de quelles seraient les conséquences si on enchâssait la Charte dans la loi de la Ville de Montréal qui est une loi de l'Assemblée nationale du Québec? Est-ce que ça donnerait plus de pouvoir à l'ombudsman?

M. PIERRE BÉLEC:

1645 À mon avis, le contenu serait probablement substantiellement différent. Mais c'est une question qui est très hypothétique. J'aimerais mieux que des gens prennent le temps de le regarder du point de vue juridique et je ne suis ni avocat ni conseiller juridique.

LE PRÉSIDENT:

1650 Oui, mais vous semblez avoir un avocat à côté de vous en la personne de monsieur Allmand.

M. PIERRE BÉLEC:

1655 Mais il aime bien réfléchir aussi!

M. WARREN ALLMAND:

1660 Je crois qu'il est possible!

LE PRÉSIDENT:

1665 Bien. Alors, est-ce qu'il y a d'autres personnes inscrites? J'allais dire comme dans un autre type d'endroit, ça risque d'être le "last call" bientôt si personne ne s'inscrit!

M. GAÉTAN MONTMINY:

1670 Est-ce qu'on peut poser une autre question?

LE PRÉSIDENT:

1675 On va penser qu'effectivement, vous êtes inscrit, monsieur Montminy! Approchez-vous. J'ai pris une liberté avec la procédure mais ça tombait sous le sens commun. Alors monsieur Montminy, allons-y avec une autre question.

M. GAÉTAN MONTMINY:

1680 Avec une autre question, c'est au sujet de l'article 8:

****La Ville prône, dans son propre développement, le respect de l'environnement et la promotion du développement durable.+.***

1685 Qu'entendez-vous par développement durable dans la nouvelle Charte et de nous élaborer un peu le sujet. Parce que moi, j'ai de la misère à comprendre ça avec ce que c'est qui se passe alentour de la Ville de Montréal présentement au point de vue écologique, au point de vue de nos routes et nos hôpitaux.

1690 Ça fait que ce sont tous des facteurs qui rentrent en relation, si vous voulez, parce que c'est une société économique, la Ville de Montréal, et donc dans le développement et l'environnement, ça en fait partie.

LE PRÉSIDENT:

1695 Monsieur Bélec.

M. PIERRE BÉLEC:

1700 Je ne m'attendais pas à une question sur la définition de développement durable, je dois vous l'avouer.

LE PRÉSIDENT:

1705 Mais le mot figure dans la Charte.

M. PIERRE BÉLEC:

1710 Absolument.

LE PRÉSIDENT:

 Alors il faut quand même savoir de quoi on parle.

1715 **M. PIERRE BÉLEC:**

 Absolument. Toute définition peut être entendue dans un sens restreint ou plus large. L'inspiration pour l'introduire ici vient du travail qui est fait par un des Chantiers, celui du développement durable, qui a produit à la fin de l'été dernier une déclaration de Montréal sur le développement durable et qui est en train de préparer une stratégie de développement durable de la Ville et de ses partenaires.

1720 Cette stratégie devrait être déposée au mois de mai qui vient, donc très bientôt. Alors je ne voudrais pas m'aventurer sur une définition trop restrictive ou encore trop large de ce qu'on

1725 entend par développement durable, parce qu'il y a sans doute plusieurs définitions qui circulent
mais ce contenu-là, qui est actuellement développé, dans la mesure où il est adopté par le
Conseil municipal comme sa stratégie de développement durable, va donner un contenu plus
précis aux affirmations qu'il y a ici et il va se créer à l'intérieur de la communauté montréalaise
autour de ce terme relativement nouveau un entendement commun.

1730

M. GAÉTAN MONTMINY:

Parce qu'au point de vue du réseau routier...

1735

LE PRÉSIDENT:

Mais venez-en à votre question, monsieur Montminy, s'il vous plaît.

M. GAÉTAN MONTMINY:

1740

Oui, oui. Pardon?

LE PRÉSIDENT:

1745

Quelle est votre question?

M. GAÉTAN MONTMINY:

1750

C'est justement, c'était au point du développement municipal, je sais pas si ça va être
compris dans la Charte des droits de Montréal, du réseau routier. Le réseau métropolitain du
métro s'en va vers Laval. On l'a déjà vers la Rive-Sud.

1755

Mais le secteur métropolitain direction est, comme l'Autoroute Ville-Marie, et la Cour
Turcot qui est supposée d'être... est-ce que c'est des problèmes qui ont être considérés dans la
Charte ou dans le développement durable?

1760

Parce que c'est des futurs secteurs qui vont être abordés ça sera pas long là parce que ça
fait déjà trois, quatre ans au sujet des autoroutes, l'infrastructure, c'est dans le développement de
Montréal.

C'est pas juste ce qui s'est passé à l'Expo, ce qui s'est passé dans les dix dernières
années. C'est dans les projets futurs de la Ville de Montréal. Ça fait que, est-ce que ça va être
dans le développement durable de ce côté-là?

1765

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Allmand.

M. WARREN ALLMAND:

1770

Il me semble, si la Ville décide de construire une autoroute, la Charte doit être considérée, surtout les articles concernant le développement durable et l'environnement. Si l'autoroute est construite ou planifiée sans considération de ces droits dans la Charte, certainement que les citoyens auront une plainte contre la Ville par le moyen de l'ombudsman.

1775

Parce que la Charte est un engagement de la Ville concernant plusieurs pensées comprenant le développement durable. Et si un projet est planifié ou procédé sans ces considérations, il y a une fondation d'une plainte.

1780

LE PRÉSIDENT:

Si je vous comprends bien, dans le fond, vous dites la Charte va donner aux citoyens et aux citoyennes plus de moyens de faire des pressions sur la Ville via l'ombudsman?

1785

M. WARREN ALLMAND:

Exactement.

LE PRÉSIDENT:

1790

Est-ce que ça va décourager les citoyens et les citoyennes de faire des pressions sur la Ville en changeant le gouvernement municipal?

M. WARREN ALLMAND:

1795

C'est une autre façon.

LE PRÉSIDENT:

1800

Merci.

M. WARREN ALLMAND:

1805

Mais aussi, aussi en premier lieu, la Ville, si vous regardez la Charte dans le préambule, la Ville s'engage à promouvoir parmi ses employés et ses fonctionnaires les pensées dans la Charte. Alors j'espère qu'en premier lieu, ces engagements seront clôturés par la Ville dans leur planification. Mais sinon, vous avez un droit de faire une plainte.

M. PIERRE BÉLEC:

1810

Sur l'ensemble des questions d'ailleurs, il faudrait qu'on insiste beaucoup puis on n'a pas eu beaucoup l'occasion d'en parler ce soir, sur l'importance d'un plan de mise en oeuvre de ça. Ça, on a donc un document mais le document en lui-même, ça reste une feuille de papier.

1815

J'ai parlé peut-être plus, puis je pense que c'est très important tout à l'heure, du fait qu'il est important que les citoyens l'adoptent. Ça, c'est certain. Mais d'un autre côté, et le maire l'a annoncé dès la première séance d'information qu'il y a eu il y a deux semaines, il y aura un plan de mise en oeuvre à l'intérieur de la Ville pour faire partager ces valeurs-là le plus clairement possible et ces engagements-là à l'ensemble des employés de la Ville, pour que chacun dans leur

1820

domaine d'action y mette en oeuvre les valeurs, les engagements, les principes.

Alors l'idée, c'est que tout ne se retrouve pas sur le bureau de l'ombudsman parce qu'il va falloir le photocopier à plusieurs exemplaires! Donc l'idée, c'est d'abord que chacun des serviteurs publics que sont les fonctionnaires ait à coeur d'appliquer ces principes-là dans leur discipline d'action dans leur secteur. Ça, c'est peut-être la chose la plus importante.

1825

Je voulais vous dire aussi que demain, je vais appeler des collègues qui travaillent sur le plan développement durable et on pourrait vous faire parvenir la définition qui est en train de s'élaborer.

1830

LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Montminy. Monsieur Patenaude.

1835

M. JULES PATENAUDE:

J'apporterais un complément d'information, si vous me permettez?

LE PRÉSIDENT:

1840

Oui, allez-y.

M. JULES PATENAUDE:

1845

J'ai devant moi, il y a eu... l'intention lorsqu'on a intégré cette disposition-là dans la Charte, c'est qu'il y a eu la Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable, qui a été signée en octobre 2003 par le maire de Montréal.

1850

Et on a voulu que le principe général de cette Déclaration-là se retrouve dans la Charte, ce qui fait en sorte que les citoyens et l'administration municipale, en s'appuyant sur ce document fondamental que serait la Charte, puissent avoir un repère, que les citoyens puissent l'invoquer dans la Charte.

1855 Et je voulais juste apporter deux compléments d'information. Le premier, c'est que je vais vous faire la lecture. C'est que dans cette déclaration-là, on indique que selon la définition généralement reconnue, le développement durable est un développement, je cite entre guillemets:

1860 **... est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs+.*

Je ferme les guillemets.

1865 **Le développement durable concilie le dynamisme économique, l'équité sociale, le respect du patrimoine bâti et la protection de l'environnement+.*

Je saute. Je vais vers la fin. On dit que:

1870 **La Ville de Montréal, ses partenaires et ses citoyens reconnaissent donc que l'arrimage s'impose entre le plan stratégique de développement durable et les autres instruments de planification s'appliquant au territoire montréalais (plan d'urbanisme, plan de transport, politique de développement économique, politique de développement social, politique culturelle, schéma métropolitain d'aménagement et de développement)+.*

1880 Donc ça vient tout se rattacher ensemble, ça, à partir de la Déclaration générale sur le développement durable.

LE PRÉSIDENT:

1885 Le secrétaire de l'Office me rappelle, monsieur Montminy, que si vous allez sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal, vous allez trouver la Déclaration de Montréal sur le développement durable.

M. GAÉTAN MONTMINY:

1890 C'est parfait.

LE PRÉSIDENT:

1895 Merci. Monsieur le commissaire Fabien voulait poser une question.

M. CLAUDE FABIEN, commissaire:

1900 Oui. C'était un commentaire sur l'expression développement durable. C'est pas une invention montréalaise. Il y a un mouvement international en faveur du développement durable. Il y a des associations internationales. Montréal est même le siège d'une association internationale sur le droit et développement durable, dont le siège est à l'Université McGill.

1905 Et les textes que vous avez cités, c'est exactement la définition que l'on retient du développement durable, c'est-à-dire c'est, d'une certaine manière, le développement qui associe la préservation du patrimoine mondial, la sauvegarde pour les générations futures. Autrement dit, développer aujourd'hui sans compromettre le développement des générations d'être humains qui vont nous succéder.

1910 **LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Fabien. J'invite madame Josée Lachapelle à venir poser ses questions.

Mme JOSÉE LACHAPELLE:

1915 Bonjour à tous. Je m'appelle Josée Lachapelle. Alors je trouve ça, disons, une bonne chose que les Montréalais ait une Charte de droits comme telle mais c'est bien beau aussi d'avoir des droits mais il faut aussi qu'ils puissent être exercés d'une manière efficace dans le sens que je pense que ce serait, je vois pas si c'est adressé dans la Charte.

1920 C'est que lorsqu'un citoyen adresse des requêtes, des plaintes, des réclamations quelconques, mais que son dossier, sa requête soit regardée d'une manière efficace dans des délais raisonnables par quelqu'un dans le sens que si ça prend six mois à un an avant qu'on décide de la question, bien je vois pas à quoi ça sert d'avoir des droits si les délais ne sont pas raisonnables.

1925

Dans ce sens, je sais pas si on comprend bien la question?

LE PRÉSIDENT:

1930

Oui, merci. Monsieur Bélec.

M. PIERRE BÉLEC:

1935 C'est sûr que c'est important compte tenu de la voie qui est choisie, qui est celle de l'ombudsman dans le cas d'une réclamation, que ce soit rapide et efficace. J'ai pas de données présentement sur les niveaux d'efficacité et de rapidité.

1940 On pourrait, en tout cas, je vous suggère de revenir avec cette idée-là certainement parce que ça vaut d'être mentionné, ça, c'est certain.

Mme JOSÉE LACHAPELLE:

1945 Je parle pas nécessairement au niveau de l'ombudsman mais aussi au niveau de l'administration municipale dans le sens que, avant de s'adresser à l'ombudsman, on veut avoir une réponse, on veut que le dossier soit attribué. C'est qu'il y a deux niveaux.

M. PIERRE BÉLEC:

1950 Oui, je comprends votre question. Je vois très bien ce que vous voulez dire, oui, oui, oui.

Mme JOSÉE LACHAPELLE:

1955 Parce que je vois à l'article 23 que les services municipaux doivent être:

**... de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire+.*

On peut rencontrer tous ces critères-là mais qu'un dossier traîne en longueur pour rien.

1960

M. PIERRE BÉLEC:

C'est variable, oui.

1965

M. JULES PATENAUDE:

1970 Si vous permettez. Effectivement, votre propos est tout à fait justifié. Puis je pense c'est un avant-projet et la contribution, la réflexion à laquelle vous nous invitez, je pense que ça mériterait justement dans la deuxième partie de faire les recommandations à cet effet-là pour, entre autres, qu'on améliore les dispositions sur les services municipaux. Donc c'est les dispositions à l'article 23.

Mme JOSÉE LACHAPELLE:

1975 Les services aux citoyens, c'est ça.

M. JULES PATENAUDE:

C'est ça, la question du délai raisonnable.

1980

Mme JOSÉE LACHAPELLE:

Parfait. Je vous remercie.

1985

LE PRÉSIDENT:

Merci, madame. Je vais m'apprêter à déclarer fermé le registre des questions pour ce soir, à moins que quelqu'un ne manifeste son désir de poser une question. Alors donc le registre est fermé.

1990

Je vais demander à mes collègues commissaires s'ils ont des questions à poser. Doctor Lashley?

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire:

1995

Non.

LE PRÉSIDENT:

2000

Maître Fabien?

M. CLAUDE FABIEN, commissaire:

2005

Si vous insistez, monsieur le , je peux peut-être faire un effort!

LE PRÉSIDENT:

2010

M. CLAUDE FABIEN, commissaire:

2015

Non. Écoutez. Encore là de façon très neutre tout simplement pour que chaque pierre soit soulevée, les interventions des citoyens m'amenaient à m'interroger sur l'appellation Charte des droits. Est-ce qu'elle est juste, cette appellation-là? Est-ce qu'elle est opportune? Et puis ça s'articule autour de trois questions précises qui, encore là, sont pas des questions faciles et puis je demande pas de réponse ce soir. C'est peut-être des pistes de réflexion.

2020

Si effectivement, la Charte se limite à supporter et à encadrer la compétence de l'ombudsman, c'est-à-dire que sa portée soit limitée à ça, est-ce qu'on peut dire à ce moment-là que la Charte est attributive ou constitutive de droits?

2025

Puis là évidemment, ça soulève la question de la définition fondamentale du droit, qu'est-ce qui est de l'essence d'un droit. Et l'une des hypothèses qu'on peut imaginer, c'est qu'un droit doit être susceptible d'une sanction par l'autorité publique.

Et après avoir dit ça, je suis obligé de reconnaître que c'est pas toujours le cas. C'est vrai des Chartes provinciale et fédérale des droits actuellement au Canada mais ce n'était pas le cas

2030 en 1948 pour la Déclaration universelle des droits, où on a fait démarrer ce grand projet sans nécessairement qu'il y ait de sanction immédiate.

Mais je me demande si aujourd'hui en 2004, on doit considérer qu'il est de l'essence d'un droit qui soit susceptible d'une sanction par l'autorité publique et non pas simplement d'une recommandation par un fonctionnaire municipal.

2035 Ma deuxième question. C'est que si la Charte n'est pas constitutive de droits, ce qu'on ne sait pas pour l'instant, est-ce qu'il est légitime ou opportun de conserver au projet de règlement, qu'on est en train d'étudier, le titre de Charte des droits? À ce moment-là, est-ce que le contenu correspond bien à l'étiquette qu'on veut mettre sur le pot?

2040 Et puis la troisième question, c'est que si la Charte est destinée à devenir un simple règlement, un règlement ordinaire qui peut être modifié à volonté par les autorités municipales, est-ce qu'elle mérite l'appellation de Charte?

2045 Parce que le concept de charte aujourd'hui véhicule une certaine mesure d'enchâssement où l'attribution d'une valeur prépondérante dans la législation dans laquelle ça se situe, ce serait dans notre cas la législation municipale.

2050 Alors, est-ce que l'emploi du mot Charte risque de créer de la confusion chez les citoyens par rapport aux chartes, à la portée et puis l'importance des Chartes fédérale et provinciale? Et autrement dit, est-ce que c'est aussi éducatif qu'on le souhaiterait que d'attribuer l'appellation de Charte à cet instrument-là?

2055 Je sais que c'est pas des questions faciles mais je pense que c'est de notre devoir de les soulever.

LE PRÉSIDENT:

Voulez-vous répondre dès ce soir?

2060 **M. WARREN ALLMAND:**

2065 Simplement pour dire que, comme j'ai mentionné, le groupe de travail utilisait comme modèle la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville, qui était déjà adoptée par plus de cent villes en Europe qui a été mentionné.

Mais vos questions sont très intéressantes et un défi pour nous!

LE PRÉSIDENT:

2070 Monsieur Bélec, non?

M. PIERRE BÉLEC:

On va continuer à travailler!

2075

LE PRÉSIDENT:

Je comprends donc qu'une question intéressante qui constitue un défi est une question à laquelle on ne répond pas sur le champ! Ça va. D'autres questions?

2080

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire:

Non. Je vais passer pour ce soir.

2085

LE PRÉSIDENT:

Permettez-moi, messieurs, une question. Bien, j'en ai deux, comme le même régime que pour les membres du public.

2090

Première question. Est-ce que cette Charte, lorsqu'elle aura été adoptée par le Conseil de la Ville de Montréal, s'appliquera aux arrondissements?

M. PIERRE BÉLEC:

2095

J'ai répondu un peu plus tôt à cette question-là. D'une part, il est dit explicitement, en tout cas, il est dit à l'article 31 que -- est-ce 30 ou 31 -- que le pouvoir d'enquête s'applique au Conseil municipal et puis au Comité exécutif mais pas au Conseil d'arrondissements. C'est une première limitation du pouvoir de l'ombudsman dans ce cas-là de faire enquête. Il ne s'applique pas aux décisions prises par le Conseil d'arrondissements, premièrement.

2100

Deuxièmement. Ce que j'ai dit plus tôt, c'est que si un arrondissement refuse que l'ombudsman interroge un de ses employés relativement à une responsabilité pleine, qui est celle de l'arrondissement, il peut le faire. Donc il peut bloquer la capacité de l'ombudsman d'intervenir en écoutant les deux parties. Ça, c'est en stricte rigueur légale de ce qui existe dans le document et dans la Charte de la Ville de Montréal maintenant.

2105

Par ailleurs, nous n'entendons pas que l'efficacité de ce document-là soit purement confinée à ce que je viens de dire. Et je réitère que la valeur évocatrice et éducative de l'énoncé des valeurs qui sont celles de l'ensemble des citoyens de Montréal, la proposition d'en faire une référence dans leurs rapports entre eux et avec l'administration municipale, que ces choses-là ont un grand effet d'entraînement et ont des effets durables dans la mesure où les citoyens décident que ça leur appartient et qu'ils vont s'en servir.

2110

LE PRÉSIDENT:

2115

Si je comprends bien, votre réponse consiste à dire non, ça ne s'applique pas dans l'immédiat aux arrondissements mais les arrondissements ne pourront pas éternellement refuser de se la faire appliquer.

2120

M. PIERRE BÉLEC:

C'est ce que je pense.

THE CHAIRMAN:

2125

Monsieur Bélec's statement, would you repeat in English, Monsieur Bélec, please?

Mr. PIERRE BÉLEC:

2130

I couldn't hear her question.

THE CHAIRMAN:

2135

The question, she wanted to repeat the answer in English.

Mr. PIERRE BÉLEC:

2140

I first mentioned that article 30 or 31 says that the Ombudsman cannot make an inquiry upon decisions taken by a Borough Council but he can do it for decisions taken by the City Council or the City's Executive Committee.

2145

Then suppose the Ombudsman wants to make a mediation or, first of all, an inquiry about a complaint by a citizen of Borough A and the authority of that borough says: We don't want the ombudsman to meddle in our business and forbids the employee to answer the Ombudsman, the borough can, if the matter is something which is within the competencies of the borough, according to the Montreal Charter.

2150

But if the citizens adopt that Charter, if they take it as their own, because if we are Montrealers, we are all Montrealers, and if there is a Charter of Rights of Montrealers, it is their Charter too. This is the point of view of the people of the Chantier. So, if they adopt it and start using it, who will prevent them from using it?

LE PRÉSIDENT:

2155

Merci. Question, Doctor Lashley.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire:

2160 Oui. Il s'agit de l'article 15, s'il vous plaît, les paragraphes (c) et (d). Et la madame, je pense c'est madame Maréchal?

LE PRÉSIDENT:

2165 Marchessault.

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire:

2170 Marchessault. Elle a parlé ce soir, elle a dit qu'elle a trouvé le langage un peu vague dans quelques paragraphes et j'aimerais poser une question.

Quand on dit dans les engagements:

"... considering the specific needs of vulnerable groups..."

2175 au paragraphe (c), pour moi, le mot "considère", c'est assez vague.

Mais au paragraphe (d), quand on dit:

"with the support of its governmental partners -- à maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux...",

2180 pour moi, c'est un engagement. Mais dans le paragraphe (c), je trouve c'est assez vague.

2185 Est-ce que nous aurions trouvé une définition ou une méthode d'impliquer le "considérer", parce que le "considérer", c'est vague.

Aussi à l'article 19, Mr. Fletcher spoke about the environment and in paragraph (b), we have:

2190 ***"bringing about a constant improvement in the quality of city air, waterways and soil".***

I don't know how we would measure "constant improvement".

2195 Does that give the citizen the right then, if improvement slides back or in which case it is clearly not an improvement, does that allow, the Charter then gives the citizen the right to make application to the Ombudsman if this constant of constant is not applied? By constant, I mean something like continued right.

2200

So I have that problem with article 19 et comme j'ai dit, j'ai aussi un problème avec l'article 15, paragraphes (c) et (d).

LE PRÉSIDENT:

2205

Merci. Monsieur Bélec.

M. PIERRE BÉLEC:

2210

Si je commence par (c) et (d), je vois en effet que le terme "considérer" n'est pas un terme fort et ça se rattachait à la difficulté de formuler quelque chose qui ne soit pas un engagement financier incommensurable pour la Ville. Mais ça indique que dans le changement que doivent porter ceux qui font des programmes, ceux qui allouent des sommes à des projets, qu'ils doivent considérer ces facteurs-là en premier.

2215

L'article suivant, lui, est beaucoup plus fort. Je pense que c'est un engagement de la Ville à ne pas se retirer, à faire tout ce qu'il y a à faire pour que les partenaires gouvernementaux continuent d'investir, mais évidemment de le faire dans la mesure où eux continuent d'investir, donc ne pas être le seul au bâton alors que la responsabilité en matière d'habitation, comme on l'a dit au début, est d'abord gouvernementale, au niveau supérieur du gouvernement. Donc concéder sur le "considérer".

2220

Par ailleurs, j'aurais une opinion différente en ce qui concerne le développement durable relativement à la mesure de progrès dans la qualité de l'air, de l'eau et des sols.

2225

Là-dessus, je pense que les données que nous avons relativement en particulier à la qualité de l'air sont suffisamment fiables et précises pour qu'on puisse parler d'un recul, d'un progrès ou d'une stagnation. C'est la même chose en ce qui concerne l'eau entourant l'île. En ce qui touche les sols, les relevés ne sont sans doute pas aussi détaillés encore que dans les deux autres cas.

2230

Mais il est très certain, il est absolument certain que l'idée d'une amélioration constante peut certainement faire l'objet de requêtes appuyées sur des faits vérifiés.

2235

Mme MYRNA LASHLEY, commissaire:

Merci.

LE PRÉSIDENT:

2240

Je vais me permettre ma deuxième question, si vous acceptez.

Vous avez dit que la Charte serait un règlement parmi les autres règlements de la Ville. Vous avez évoqué que l'inclusion éventuelle de la Charte dans la loi, la Charte de la Ville de

2245 Montréal pouvait occasionner des profondes réflexions sinon des problèmes. Vous avez mis en valeur que la Charte sera d'autant plus forte qu'elle sera en quelque sorte appropriée par les citoyens et les citoyennes, d'où ma question.

2250 Serait-ce à votre avis concevable que la Charte soit approuvée par l'ensemble des citoyens et des citoyennes par voie de référendum? And I will just repeat in English my question.

2255 You have stated that this Charter would be one municipal by-law amongst other municipal by-laws. You have expressed some reservations as to the wisdom of including such a Charter in the National Assembly law which is the Charter of the City of Montreal. You have mentioned that the Charter would be the more stronger if it was supported by the citizens themselves. Therefore my question.

2260 Have you considered the possibility that the Charter be adopted by the citizens themselves in a referendum which could be held simultaneously with the next municipal elections in November 2005?

M. PIERRE BÉLEC:

2265 Votre question prend de l'ampleur avec les nouvelles séances! J'espère que ma réponse s'améliorera aussi! A moins que ce soit lundi prochain.

2270 Effectivement, c'est certainement un mode d'appropriation, si on le prenait juste de ce point de vue, tout à fait intéressant. Parce que dans la mesure où tout citoyen de l'île à l'occasion d'une élection aurait à se poser la question, est-ce que je suis d'accord, est-ce que je veux cette chose, il y a là un geste d'appropriation très clair, ne serait-ce que de ce seul point de vue.

2275 Évidemment, une réponse favorable implique aussi une pression importante sur les épaules des nouveaux élus à cette élection, ce qui est un autre avantage. Tout en se rappelant, et ce sera la fin de ma réponse, que les référendums municipaux n'engagent pas formellement les administrations.

LE PRÉSIDENT:

2280 Mais est-ce que les recommandations de l'ombudsman engagent davantage les administrations?

M. PIERRE BÉLEC:

2285 Pas davantage, sinon devant l'opinion publique -- non mais je dis pas ça pour diminuer la valeur d'un éventuel référendum. C'est une idée qui, je pense, comme je vous le disais, n'a jamais été évoquée, je pense, dans le Chantier, mais que si on la posait aux membres du Chantier, comme Anne, ils seraient tentés de dire plutôt oui. Et effectivement, c'est une grande idée, je pense.

2290

LE PRÉSIDENT:

Bien. Monsieur Patenaude.

2295

M. JULES PATENAUDE:

Oui. Il y a deux choses qu'on doit examiner. La première, c'est en vertu de la Loi sur les cités et villes, un Conseil municipal peut tenir un référendum mais ce ne sont que des référendums consultatifs. Les seuls référendums à caractère décisionnel qu'on retrouve, c'est en vertu de la Loi sur l'aménagement d'urbanisme lorsqu'il y a certaines modifications au règlement de zonage. Alors ça, c'est le premier élément.

2300

L'autre élément qu'il faut regarder aussi, c'est en fonction de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. C'est les élections municipales, il faut aussi aller voir du côté du Bureau du directeur général des élections. Est-ce que ça peut être autorisé qu'il y ait un référendum parallèlement à une élection municipale?

2305

Je traduis en termes de préoccupation. L'autre préoccupation aussi qu'il y a, c'est l'exercice même du vote au moment où la personne doit voter à l'élection municipale pour le maire, le conseiller municipale, le maire d'arrondissement, le conseiller d'arrondissement et le référendum.

2310

Donc il faut regarder ces préoccupations-là. Moi, ce sont les questions qui me sont apparues lorsque vous avez soulevé le point la semaine dernière, cette semaine en début de semaine.

2315

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie. Mesdames et messieurs, je pense que nous sommes parvenus au terme de notre séance d'information. Je vous rappelle qu'il y aura des séances à compter du 5 avril, au cours desquelles vous pourrez cette fois exprimer vos opinions, vos commentaires, vos recommandations. À la table d'accueil, vous trouverez les dates et les lieux de ces séances et les documents d'information sur la façon de présenter un mémoire ou de faire valoir son opinion.

2320

So we have reached the end of our meeting. I wish to remind you that starting April 5th, we will hold meetings during which citizens and groups can submit their opinion, submit briefs and express recommendations as to the Charter. All information concerning the second part of our consultation is available at the table next to the entrance.

2325

On the table, you have all the information necessary and there will be one such meeting in this very same room during the second part of the consultation process.

2330

2335 Alors donc en votre nom, mesdames et messieurs, je remercie monsieur Bélec, monsieur Allmand et monsieur Patenaude pour leur contribution. Je remercie également le personnel de l'Office de son soutien. Et je vous remercie. I thank you, ladies and gentlemen, for your interest, your involvement et l'ensemble de vos questions.

Bonne soirée à tous!

2340 Je, soussignée, **NICOLE RAYMOND**, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des audiences publiques tenues par l'Office de consultation publique de Montréal prises au moyen
2345 du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2350 _____
NICOLE RAYMOND, s.o.